

**Siebente Sitzung – Septième séance**

**Mittwoch, 10. Juni 1987, Vormittag**  
**Mercredi 10 juin 1987, matin**

8.00 h

Vorsitz – Présidence: M. Cevey

87.012

**Entwicklungsländer.**  
**Technische Zusammenarbeit und Finanzhilfe**  
**Pays en développement.**  
**Coopération technique et aide financière**

Fortsetzung – Suite

Siehe Seite 711 hiervoor – Voir page 711 ci-devant

M. Pini: Le considerazioni che sono state espresse durante il dibattito di ieri mi fanno intervenire per rilevare dal canto mio, alcuni punti che considero importanti e, vorrei aggiungere, che ritengo di tutta attualità, per la continuità della nostra politica di cooperazione e di aiuto allo sviluppo. Ieri l'on. Bonny, nel suo intervento ampio, e soprattutto fermo sugli aspetti che caratterizzano la posizione del mio partito nei confronti della politica allo sviluppo, ha voluto rilevare che quest'ultima non può, o non potrebbe, avvenire in quei Paesi dove la situazione politica non è sufficientemente garante, a sua volta, di questi nostri interventi. Vorrei ricordare al collega on. Bonny, e anche agli altri colleghi che si sono espressi sullo stesso punto, che se noi dovessimo considerare unicamente come criterio di scelta d'intervento della nostra politica allo sviluppo quei Paesi che offrono le condizioni politiche migliori di stabilità, arrischieremo, on. Colleghi, – e qui ne vorrei la conferma anche da parte del Capo del Dipartimento – dico arrischieremo di eliminare almeno due terzi del nostro intervento a livello della geografia politica dei Paesi in via di sviluppo. Io mi ero espresso in seno alla Commissione degli affari esteri proprio su questo punto ed avevo detto – cito dal verbale -:

«Nous devons faire abstraction de nos sympathies politiques, car les pays pauvres ne jouissent pas ou très rarement de systèmes politiques dans lesquels la démocratie et la liberté sont garanties». Notre neutralité et l'universalité de nos rapports nous engagent à reconnaître des Etats, c'est-à-dire aussi des entités populaires, des traditions et des cultures, même si les gouvernements ne nous plaisent pas nécessairement. Cela veut dire que, par exemple, notre intervention au Nicaragua, au Mozambique, ou dans d'autres pays où existe une profonde détresse économique et où sévit une situation «d'alerte civile», ne peut pas être subordonnée à l'examen de la question de savoir si le pays en question offre toutes les garanties politiques: stabilité institutionnelle, paix et respect des droits de l'homme. Malheureusement les deux tiers de ces pays – et c'est une estimation généreuse – ne jouissent pas des conditions que nous souhaiterions du point de vue politique et institutionnel. En conclusion, je souligne que nous devons en priorité faire porter notre aide au développement sur le développement de l'agriculture, afin d'assurer aux pays les plus pauvres la possibilité d'une alimentation normale. Trop de pays en voie de développement ont des richesses naturelles, exploitées par des pays riches, sans jouir du minimum indispensable

pour l'alimentation de leur population. J'approuve pleinement le rapport du Conseil fédéral lorsqu'il dit que notre engagement doit être dirigé prioritairement sur l'aide au développement agricole. J'ajoute qu'il serait souhaitable, sur le plan international, que les pays industrialisés interviennent pour fixer un contingent alimentaire minimum qui ne puisse pas être exporté par les pays en voie de développement. En effet, certains pays – par exemple, le Brésil, le Paraguay, (il existe dans ce dernier une situation presque de monoculture) – exportent une grande partie de leur production agricole, de sorte qu'ils manquent du nécessaire pour leur propre population. C'est là un aspect de la politique d'intervention que j'avais souligné au sein de la commission, que je porte à votre attention et surtout à l'attention du président la Confédération. Je considère que nous devons oeuvrer aussi dans cette direction.

Frau Uchtenhagen: Nachdem hier gestern doch eine ganze Anzahl kritischer Voten über die Botschaft, insbesondere aber auch gegenüber dem Bericht gefallen sind, möchte ich zunächst einmal sehr herzlich für den Bericht danken. Ich finde ihn sehr instruktiv, kohärent, präzise, auch recht selbstkritisch und eine sehr gute Zusammenfassung von dem, was getan worden ist.

Wenn Frau Eppenberger von einer intellektuellen Fleissarbeit spricht, weiss ich nicht genau, was sie darunter versteht, ob das ein Kompliment oder eine Kritik ist, aber offensichtlich ist ihr der Bericht etwas zu abstrakt. Da muss ich auf die Einleitung verweisen. Dort steht, dass es ein Grundlegendokument von Bawi und DEH gebe, das sehr viel konkreter die einzelnen Projekte schildere. Vielleicht könnte sie als Mitglied der beratenden Kommission für Entwicklungszusammenarbeit auch Einblick in diesen Bericht nehmen.

Gefreut hat mich, dass sich verschiedene Redner dafür ausgesprochen haben – auch Frau Eppenberger übrigens –, dass man vermehrt die nichtgouvernementalen Organisationen berücksichtigt. Nur weiss ich nicht, ob sie sich da nicht durch den Wortlaut haben irreleiten lassen. Die nichtgouvernementalen Organisationen und Agencies sind sehr häufig Selbsthilfeorganisationen und politisch recht motiviert. Wenn die konkrete Arbeit hier zur Diskussion stehen würde – davon bin ich überzeugt –, würden sie etwas anders argumentieren.

Ich teile hier die Meinung von Herrn Renschler, dass es sehr wahrscheinlich klüger ist, wenn insbesondere die Hilfswerke sich mit diesen nichtgouvernementalen Entwicklungsprojekten beschäftigen und den Entwicklungsländern in diesen Fragen beistehen.

Etwas erstaunt hat mich das Votum von Herrn Bonny. Er hat als Sprecher der freisinnigen Fraktion ein Votum abgegeben, in dem er Ratschläge gibt, um zu verhindern, dass die Entwicklungsarbeit in den nächsten drei Jahren nicht zu einer Fahrt ins Ungewisse wird. Diese Ratschläge beinhalten eigentlich das, was die Entwicklungszusammenarbeit, insbesondere die DEH tut.

Die DEH betreut vor allem ländliche Projekte, die auf Hilfe zur Selbsthilfe ausgerichtet sind. Sie können natürlich nicht die gesamte Entwicklungshilfe nehmen – also auch Zahlungsbilanzhilfen, Mischkredite – und dann sagen, das gehe zu wenig in ländliche Regionen. Also das, was eigentlich kritisiert wurde, ist das, was getan wird. Das, wovon Sie gewarnt haben, gibt es eigentlich kaum. Immer wieder hat Herr Bonny von einer zu stark ideologisch ausgerichteten Arbeit gewarnt. Wer die tatsächliche Frontarbeit kennt, weiss, dass sehr wenig Ideologie vorhanden ist. Es ist natürlich ein Engagement religiöser oder humanitärer Art, oder auf das eigene Land ausgerichtet, aber diese Arbeit ist harte Knochenarbeit. Da geht es nicht um Ideologien.

Hingegen – und das ist vielleicht der Hauptgrund, wieso ich mich noch zu Wort gemeldet habe – hat es mich sehr gefreut, dass Herr Bonny als Sprecher der freisinnigen Fraktion insbesondere für die bilaterale Hilfe und weniger für die multilaterale Hilfe plädiert hat. Gerade Wirtschaftskreise fordern immer wieder, die Hilfe sei mehr in die multilateralen

Organisationen zu verlegen. Ich hoffe, dass wir uns eines Tages auf dieses Votum berufen und ihn daran erinnern können, welche Art von Entwicklungshilfe die freisinnige Fraktion haben möchte.

Noch ein letzter Gedanke: Herr Bonny und andere haben immer wieder gesagt, es müsse konkrete, praktische Hilfe sein, angepasste Hilfe in ländlichen Gebieten für die ärmere Bevölkerung. Trotzdem stellen wir fest, dass die multilaterale Hilfe stärker zunimmt als diese Hilfe, wie wir sie alle wünschen und die auch das Schweizervolk bevorzugt. Aber das hängt sicher nicht zuletzt damit zusammen, dass man die bilaterale Entwicklungshilfe nicht steigern kann, wie wir das in den letzten Jahren getan haben (wir haben allein in der DEH für 350 Millionen Franken Projekte), ohne die Zahl der Mitarbeiter aufzustocken. Denn genau diese Projekte, die wir wünschen, sind arbeitsintensiv. Da braucht es Mitarbeiter, Projektbegleitung und Evaluation. Das ist sehr arbeitsintensiv. Vielleicht sollten wir auch einmal da über die Bücher gehen und sehen, dass man nicht ein Mehr an guter Entwicklungshilfe leisten kann, wenn man nicht bereit ist, ein Mehr an guten, qualifizierten Mitarbeitern zuzugestehen.

**M. Dupont**, rapporteur: Personne n'a, semble-t-il, combattu l'entrée en matière mais chacun a émis des critiques et surtout chacun, ou presque, a une vision différente de ce qu'il faudrait faire ou ne pas faire en matière de coopération technique et d'aide au développement.

Beaucoup se sont exprimés pour demander un renforcement du planning familial, pensant que la surpopulation est un danger pour la réussite des projets de développement, d'autres ont manifesté leur souci et leur inquiétude devant le dépeuplement qui va survenir en Afrique, en particulier à cause du SIDA. Il est impossible de trancher catégoriquement quant à ces deux problèmes. Il est vrai que personne ne peut démentir que ce que M. Günter avançait puisse avoir des effets particulièrement sombres sur le développement futur d'un continent comme l'Afrique. Là aussi, je lui répondrai tout de suite que nos autorités n'ont pas attendu ce jour pour s'inquiéter de la question du SIDA et ont entrepris avec l'OMS une étude des moyens propres à enrayer ce fléau. Mais s'il est difficile d'attirer l'attention et surtout de faire prendre des mesures à des peuples évolués comme notre propre population, vous pouvez imaginer à quel point ça l'est dans un continent ou dans des pays où l'analphabétisme atteint encore des pourcentages élevés. L'action de notre aide au développement est globalement positive, mais il faut être réaliste: malgré la somme, impressionnante certes, de 1 milliard 800 millions engagés jusqu'à maintenant et de 2 milliards 100 millions que vous allez, je l'espère, voter, il n'est pas possible de résoudre la totalité des problèmes du tiers monde, c'est une goutte d'eau dans la mer. C'est bien et nous devons employer cette somme au mieux, mais nous ne pourrons pas tout résoudre. Vous devez aussi admettre qu'il faut agir dans des conditions très difficiles et même si notre personnel est extrêmement qualifié et attentif à cerner au mieux les problèmes qui sont posés, il ne peut pas toujours réussir mieux que nous ne le faisons dans notre propre pays.

Aide bilatérale ou multilatérale au développement: il est faux de dire qu'on ne défend que l'aide bilatérale. Elle est certainement nécessaire, elle est plus pratique dans l'action sur le terrain dans la mesure que nous avons du projet, mais là également nous avons nos propres limites et nous savons aujourd'hui que pour lutter contre les grands fléaux qui touchent le tiers monde seule une action multilatérale est possible. Il n'y a qu'une action commune entre les pays donateurs et les pays du tiers monde qui puisse résoudre, en particulier, le problème du surendettement, du prix des matières premières, des produits agricoles sur le marché international. Tout cela ne peut se traiter, sans compter les institutions bancaires nécessaires à l'intervention dans ces pays, que par l'action de la Suisse, en coopération avec les organismes internationaux et avec d'autres Etats.

Qualité et quantité: personne ne conteste que nous ne voulions rechercher la meilleure qualité possible d'aide au

développement, mais encore une fois, soyons raisonnables, cette qualité n'est pas suffisante si les moyens nécessaires pour l'accomplir n'existent pas. Or, nous savons que, globalement encore, même si nous atteignons le 0,34 ou le 0,35 pour cent qui est la moyenne des pays industriels, cela reste et restera insuffisant dans les années à venir pour combler une partie de l'écart qui existe entre les pays du tiers monde et les pays industrialisés. Dans l'intérêt même de ces derniers, nous devons certainement faire mieux en qualité mais aussi en quantité.

Enfin, je voudrais encore aborder la question des pays totalitaires ou des pays où le régime ne respecte pas toujours les droits de l'homme. Là aussi il faut faire preuve de réalisme. Si nous devons tenir compte de cet élément de façon absolue, je crois que sur les 52 pays où nous participons à des projets bien peu remplissent véritablement les conditions d'une démocratie et respectent totalement les droits de l'homme. Cela signifie que nous pourrions purement et simplement faire la croix sur notre aide au développement. Nous avons là la même action que celle défendue sur le plan de notre politique des affaires étrangères, elle est universelle, elle s'adresse aux populations les plus défavorisées, pour autant que les experts que nous envoyons sur place ne soient pas mis en danger, quel que soit le régime et quelle que soit notre inquiétude quant à ce régime. Cela ne signifie pas que nous n'engageons pas le dialogue avec la population, mais nous devons peut-être, par l'exemple que nous apportons de la qualité démocratique de notre aide, démontrer que le pouvoir mis en place ou accepté par ces populations devrait se modifier. Vous trouverez d'ailleurs dans le message un passage extrêmement important touchant à l'avenir de la coopération, où l'on souligne que le dialogue devra être encore plus direct, plus franc, plus réaliste, avec le pays aidé afin de pratiquer une politique de développement acceptée par les deux parties, intégrée véritablement et supportée par les populations concernées. Autrement dit, nous devons encore soigner une meilleure prise de responsabilités des populations et des gouvernements qui acceptent nos projets, le choix final de cette politique de développement étant toujours et encore laissé au pays en développement lui-même. On souligne également la complémentarité optimale à rechercher entre nos apports et les efforts de la population des pays en développement. Vous avez constaté dans le rapport, et nous y reviendrons, que les pays qui ont le mieux profité de l'aide au développement sont ceux qui ont le mieux intégré dans leur propre politique de développement les contributions qu'apportaient les pays donateurs, la Suisse en particulier. Pour ceux qui demandent la qualité, la gestion encore plus efficace de nos activités, en formant encore mieux nos experts, dans le sens de ce que je viens d'exprimer, pour qu'ils collent encore plus à la réalité du pays, qu'ils n'essayent pas d'implanter ou de faire des propositions qui susciteraient à court ou à moyen terme le rejet ou l'abandon des populations concernées.

Je vous prie encore une fois de bien vouloir voter l'entrée en matière de ce projet.

**Widmer**, Berichterstatter: Allgemein lässt sich die Eintretensdebatte mit der Feststellung zusammenfassen, dass man dem Kreditbegehren zustimmen will; beinahe alle Votanten haben aber auch Kritik an der Entwicklungshilfe geübt. Das ist bis zu einem gewissen Grad ein Widerspruch, ist aber für die Situation, die wir auf diesem Gebiet heute in der Schweiz haben, typisch.

Ein paar Bemerkungen zu einzelnen Votanten. Herr Sager hat sich wegen des politischen Engagements einzelner Entwicklungshilfeorganisationen Sorgen gemacht. Diese Sorge ist nicht ganz unbegründet. Sie wird auch von anderen Leuten geteilt. Man sollte aber nicht vergessen, dass Entwicklungshelfer, diejenigen, die wirklich ins Feld hinausziehen, Idealisten sind. Ohne diesen Idealismus gibt es eben keine praktische Entwicklungshilfe. Diese Idealisten haben natürlich ein etwas anderes Weltbild als eidgenössische

Parlamentarier. Diese Differenz, Herr Sager, können wir nicht so leicht aus der Welt schaffen.

Herr Mühlemann hat etwas sehr Wesentliches gesagt, das ich ausdrücklich unterstützen möchte, nämlich, dass die Entwicklungshilfe nicht zur Routinearbeit werden darf. Dieses Problem besteht gerade bei Leuten, die lange auf diesem Gebiet tätig sind. Es ist sicher in Ordnung, wenn man immer wieder dazu aufruft, in dieser Hinsicht vorsichtig zu sein. Auf der andern Seite, Herr Mühlemann, muss man sich auch bewusst sein, dass die Leute, die in der Entwicklungshilfe tätig sind, auch dauernd unter Kritik stehen, dauernd sich mit abweichenden Auffassungen auseinandersetzen müssen. Man sollte auch mithelfen, dass die DEH einen gewissen Freiraum bekommt, damit sie überhaupt arbeiten kann und sich nicht dauernd in Auseinandersetzungen verteidigen muss. Wir müssen hier einen weisen Zwischenweg finden.

Zum Schluss: Ich muss Ihnen doch eine Zahl vorlegen, die Sie in der Botschaft finden, allerdings etwas unauffällig als Fussnote auf Seite 6. Das bezieht sich auf die Reduktionsanträge. Ich bitte Sie, im deutschen Text nachzulesen. Da finden Sie: 667 Millionen Franken haben wir 1985 in die Entwicklungshilfe investiert. Aber die Entwicklungsländer haben aus den Entwicklungshilfegeldern in der Schweiz für 629 Millionen Franken Waren und Dienstleistungen gekauft. Es kommt dazu, dass die Entwicklungsländer aus den Krediten der Weltbank im gleichen Jahr für 683 Millionen Franken schweizerische Dienstleistungen und Produkte erworben haben. Im Jahr 1985 haben die Entwicklungsländer bei uns 1,3127 Milliarden Franken investiert, also praktisch das Doppelte von dem, was die Schweiz für Entwicklungshilfegelder aufgewendet hat.

Ich möchte Sie doch bitten, diese Tatsache zu berücksichtigen. Ich frage mich, wie ein Schweizer mit gutem Gewissen schlafen kann, wenn er unsere Beträge nochmals reduzieren will. Dann kommen Sie einfach an einen Punkt, wo das Problem von einem finanziellen zu einem echt politisch-ethischen Problem wird. Irgendwo muss der Egoismus aufhören und irgendwo muss der Wille zum Zusammenleben mit der übrigen Welt sich verwirklichen.

Ich bitte Sie sehr, für Eintreten zu votieren.

**M. Aubert**, président de la Confédération: Je voudrais, tout d'abord, parler rapidement du rapport qui a été qualifié de précis, cohérent et courageux par M. Rebeaud – qui est absent malheureusement mais que je remercie – et tout à l'heure de rapport complet et critique par Mme Uchtenhagen.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir fait une oeuvre parfaite dans ce rapport. Il s'est agi, vous le savez, d'une grande première suisse en matière d'aide publique au développement. Nous avons répondu à un postulat de la Commission des affaires étrangères du 9 avril 1985 qui nous demandait d'établir un rapport sur l'application de notre loi fédérale du 19 mars 1976, soit dix ans d'application de notre loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales, ce que nous avons fait. C'était une première. Je dois dire que le débat, qui vient d'avoir lieu, a été fourni et instructif. Il comportait bien sûr des critiques mais aussi des louanges et il a en tout cas apporté la preuve que le postulat, demandant ce rapport, avait bien atteint le but visé. Et ce but n'était pas seulement de rédiger un rapport. Il s'agissait bien davantage d'établir préalablement une analyse systématique des activités de développement déployées depuis l'entrée en vigueur de notre loi du 19 mars 1976 et de réfléchir de façon approfondie aux aspects positifs ainsi qu'au côté problématique des activités menées, cette analyse et cette réflexion devant permettre de continuer à améliorer notre coopération au développement, à l'avenir. C'est ce que nous avons fait et c'est ce qui est condensé dans le rapport.

Mais l'exercice ne s'arrête pas là car ce rapport, dont le langage est peut-être un peu technique et hermétique selon les déclarations de Mme Eppenberger, lesquelles sont contestées par M. Rebeaud, ouvre – et je crois que le débat vient de le démontrer – la voie à la réflexion de tout un

chacun. Pour sa part, le Conseil fédéral vous sait gré de l'avoir incité par votre postulat à se livrer à cette réflexion qui est riche en enseignements et qui, une fois pleinement exploitée, ne manquera pas de marquer profondément notre coopération au développement, en l'adaptant toujours mieux aux besoins de situations à venir et la rendant ainsi toujours plus efficace.

Il y aura des changements mais ils seront lents et ceci est dans la nature des choses. M. Rebeaud y a fait allusion hier, en parlant de certains échecs; il y aura encore des échecs. Il y en a non seulement dans le tiers monde mais en Suisse aussi. Des entreprises qui ont pourtant fait leurs preuves lancent certains produits ou certains programmes qu'elles connaissent bien, sur le plan national ou international, et elles subissent aussi des échecs. Il y en aura sans doute encore. Mais le Conseil fédéral est surtout heureux de constater que la loi du 19 mars 1976 en a fait la démonstration dans le passé et qu'elle reste pleinement valable face aux exigences actuelles et futures de notre politique de développement. C'est donc sur cette base que le Conseil fédéral continuera d'œuvrer à l'avenir. Concernant ce rapport, je vous serais reconnaissant de lui donner votre aval en classant le postulat du 9 avril 1985 de votre Commission des affaires étrangères.

Je souhaiterais néanmoins que le contenu de ce rapport puisse être largement diffusé dans l'opinion publique. M. Berger, en particulier, a fait allusion à l'information. Plusieurs d'entre vous également. Je pense que c'est votre oeuvre de parlementaires, c'est celle du Conseil fédéral, mais c'est aussi l'oeuvre des médias auxquelles nous avons donné une conférence de presse, lors du dépôt de ce rapport ainsi que du projet de message sur la continuation de notre coopération technique et de notre aide financière. J'en viens ici à ce message en question. Nous pouvons dire que si tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes – c'est le seul que nous connaissons d'ailleurs – nous constatons cependant que des progrès non négligeables ont été atteints.

Ainsi, l'espérance moyenne de vie a augmenté, le taux de mortalité juvénile et infantile a baissé, la proportion des jeunes pouvant fréquenter les écoles, a pu être relevée. Et je soulignerais aussi le fait que même la croissance démographique, qui préoccupait M. Bonny, s'est sensiblement ralentie en passant en quinze ans de 2,6 à 2 pour cent. Ce n'est pas beaucoup mais c'est un progrès tout de même. Il est, en outre, important de relever, sous ces différents aspects, que les situations se diversifient d'un continent à l'autre et même d'un pays à l'autre. Ainsi, la plupart des pays d'Afrique vivent une situation de crise profonde sur le plan économique surtout. En revanche, les plus grands pays d'Asie ont pu poursuivre leurs progrès économiques et sociaux jusqu'à atteindre leur autonomie alimentaire. Une analyse plus approfondie des circonstances dans le tiers monde montrerait encore davantage que des progrès indéniables ont pu être réalisés et l'espoir sinon la certitude d'une amélioration progressive de la situation est donc permis.

Mais – et c'est sur ce plan que nous sommes principalement concernés aujourd'hui comme les rapporteurs l'ont indiqué tout à l'heure – les efforts de part et d'autre doivent être poursuivis et intensifiés notamment en augmentant l'efficacité des mesures déjà entreprises. En cela, je réponds à la proposition d'amendement de M. Soldini: poursuite et renforcement de nos efforts.

Notre politique de développement est un élément fondamental et substantiel de notre politique étrangère d'ouverture sur l'extérieur. Elle exige que nous nous adaptions aux circonstances en mutation et nombreux sont déjà les gouvernements des pays en développement qui entreprennent des efforts intensifs en vue d'ajuster les conditions générales de leurs économies au potentiel de la population et aux ressources disponibles. En dialogue avec eux, nous recherchons des solutions appropriées à leurs problèmes économiques. Avec eux, nous prenons aussi soin que les solutions choisies assurent à l'ensemble de la population un avenir acceptable. Mais il y a, certains l'ont relevé, des

problèmes cruciaux concernant l'endettement, l'environnement, les échanges commerciaux, les réfugiés et j'en passe, qui ne sauraient trouver de solutions satisfaisantes par le seul canal de notre pays, qui ne sauraient les trouver qu'à travers un effort global, commun, entrepris par les pays en développement eux-mêmes, directement concernés et par les pays industrialisés. Ceci demande une étroite concertation, un dialogue politique à tous les niveaux et avec tous les partenaires de cette vaste entreprise humaine. Nous y prenons une part active dans toute la mesure de nos propres moyens et de ceux que vous voulez bien nous accorder.

Pour que cet effort global donne les résultats escomptés, il importe que les pays industrialisés, dont nous sommes, incluent de leur côté, plus largement encore, des considérations de politique de développement dans leurs mesures de politique structurelle, financière et monétaire. Il importerait aussi que le potentiel des acteurs privés, soit les banques, les entreprises, les associations, puisse se mobiliser davantage que jusqu'à maintenant. Ces acteurs privés sont tout aussi importants que les pouvoirs publics dans le processus de développement, aussi bien chez nous que dans les pays en développement.

Voilà, en quelques traits, ce que nous entendons par une revalorisation politique de la coopération au développement. En effet, celle-ci aurait, comme l'a souligné clairement notre analyse de la situation, peu de prise en dehors ou en marge du cadre général que je viens d'esquisser.

Les changements qui s'imposent découlent du rapport que vous nous aviez demandé. Ils n'interviendront toutefois que lentement. C'est la raison pour laquelle le crédit de programme de 2,1 milliards pour la coopération technique et l'aide financière montre une grande continuité de nos activités par rapport au passé.

J'aimerais répondre très rapidement à une ou deux questions qui nous ont été posées de façon précise et apporter quelques précisions.

Tout d'abord, je remercie MM. Dupont et Widmer d'avoir démontré l'importance de l'enjeu et su rappeler les principaux axes de notre aide. Je remercie aussi M. Eggly-Genève de son appui aux grandes priorités de notre politique dont il a su rappeler l'essentiel. M. Eggly a eu raison de souligner que notre aide au développement est un des moyens de lutter à long terme contre l'afflux de demandeurs d'asile dans nos pays. Peut-être aurons-nous l'occasion d'en discuter dans le cadre de la gestion.

En ce qui concerne les oeuvres suisses d'entraide privées, je voudrais ajouter, à l'intention de MM. Sager et Bonny, et en complément des propos tenus par M. Widmer, que nous ne cofinancions les projets d'aide suisse, d'entraide privée que si ceux-ci sont conformes aux objectifs de notre loi du 19 mars 1976 et dans la mesure où ils sont bien gérés par Caritas, Helvetas, Swissaid, les organisations principales que vous connaissez. Nous n'accordons, Monsieur Sager, aucune aide pour d'autres activités, en particulier pour celles que vous appelez politiques.

M. Renschler – si je l'ai bien compris a parlé de contributions générales de notre coopération aux projets de l'IDA. Les cofinancements de la Confédération à ces projets ne sont pas une contribution globale et forfaitaire. Si nécessaire, je rappellerai que nous pouvons choisir les pays destinataires et les secteurs d'intervention, en fonction de notre politique de développement et des objectifs de notre loi. Nous participons effectivement à leur identification, à leur élaboration, à leur préparation ainsi qu'à leur suivi et à l'évaluation. Enfin, last but not least, nous concluons avec chaque pays intéressé un accord définissant les objectifs ainsi que les conditions générales et pratiques de mise en oeuvre de notre contribution. C'est grâce à ces modalités de contribution avec l'IDA que nous pouvons affirmer que chaque cofinancement peut être considéré comme une aide bilatérale. Cela dit, je remercie M. Renschler de son appui et M. Fischer de ses intéressantes remarques dont la DDA tiendra compte dans la suite de son travail.

Les droits de l'homme, évoqués par MM. Sager, Eggly, Grassi, Bäumlin et d'autres, représentent un problème diffi-

cile. Nous ne voulons pas punir deux fois ceux qui doivent subir un gouvernement qui viole les droits de l'homme. Mais nous sommes prêts, Monsieur Eggly – d'ailleurs selon notre politique – à interrompre cette aide là où nous avons déjà un programme de coopération. Si, en dépit des violations des droits de l'homme constatées, les objectifs d'un projet peuvent être atteints, c'est-à-dire l'aide aux populations les plus défavorisées sans laquelle elles ne pourraient pas survivre, nous continuons notre coopération. En revanche, si la détérioration se révélait telle qu'il ne soit plus possible de réaliser les objectifs fixés par notre loi, nous y mettons fin. Dans les pays dans lesquels il s'agit de commencer un programme, nous établissons d'abord une évaluation du respect des droits de l'homme. Toutefois, nous ne pouvons pas punir les couches les plus pauvres de la population.

Vous n'avez pas demandé l'interruption de notre aide au Nicaragua, Monsieur Eggly, je vous en remercie.

Monsieur Günter, vous nous avez posé une question précise concernant le SIDA et vous avez raison de souligner la gravité de ce problème. J'irai un peu plus loin que M. Dupont, président de votre commission, en vous annonçant que nous proposerons au Conseil fédéral de verser une première contribution substantielle au programme de l'Organisation mondiale de la santé de lutte contre le SIDA. Ce programme doit permettre à chaque gouvernement d'analyser la façon dont le problème se pose dans son pays et de prendre les mesures de lutte qui s'imposent. Il s'agit, comme en Suisse, tout d'abord de prévention, donc d'information et d'éducation. Le développement des services de santé de base qui existe dans pratiquement tous nos programmes reste évidemment un des meilleurs véhicules dans la lutte contre le SIDA. Sur le plan bilatéral, une des premières mesures que nous prenons et prendrons dans ceux de nos programmes qui prévoient des transfusions de sang est d'éviter que celles-ci ne transmettent la maladie. Telles sont donc les mesures pratiques que nous envisageons de prendre.

Monsieur Rebeaud, vous nous avez posé deux questions précises, soit de savoir si nous consultons les spécialistes de l'Office fédéral de l'environnement en matière de protection de la nature. Tant la DDA que nos coopérants comptent des experts en la matière car, dans le tiers monde, de tels problèmes se posent très souvent de façons différentes de celles existant dans notre pays. Or, nous sommes précisément en train d'intensifier nos contacts avec l'Office fédéral de l'environnement afin de renforcer nos efforts dans ce domaine. Mais sachez que nous avons des spécialistes qui sont, eux aussi, au travail.

Vous avez également posé la question de savoir – si je vous ai bien compris – si les normes suisses de protection de l'environnement pourraient être imposées aux entreprises suisses qui ont des succursales à l'étranger. Malheureusement, nous ne disposons d'aucune base légale pour imposer ces normes. C'est un peu comme en matière de fabrication d'armement à l'étranger par des entreprises suisses, nous n'avons pas les moyens légaux d'intervenir. Je le regrette et nous sommes parfaitement conscients du problème que vous avez soulevé. Je vous en remercie.

Monsieur Bundi, je vous remercie pour vos remarques concernant l'aide aux réfugiés, notamment au Pakistan. Il s'agit de projets relativement nouveaux que nous n'avons pas encore pu évaluer, mais nous le ferons, ceci d'autant plus que nous disposons déjà d'un premier et très récent rapport d'un expert suisse, ancienne collaboratrice de la DDA. Nous avons versé en aide humanitaire aux réfugiés une somme de 45 millions de francs suisses en 1985 et de 40 millions en 1986. Je dis bien sous forme d'aide humanitaire, c'est-à-dire qui dépend d'un crédit de programme différent de celui dont nous vous demandons aujourd'hui l'acceptation. En conclusion, je vous dirai mon espoir que, par votre décision, vous soutiendrez l'oeuvre du Conseil fédéral en lui donnant les moyens de poursuivre cette très important volet de notre politique étrangère qui nous concerne tous.

*Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen  
Le conseil décide sans opposition d'entrer en matière*

*Detailberatung – Discussion par articles*

#### **Titel und Ingress**

*Antrag der Kommission*

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

#### **Titre et préambule**

*Proposition de la commission*

Adhérer au projet du Conseil fédéral

*Angenommen – Adopté*

#### **Art. 1**

*Antrag der Kommission*

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

*Antrag Soldini*

*Abs. 1*

.... ein Rahmenkredit von 1500 Millionen Franken ....

#### **Art. 1**

*Proposition de la commission*

Adhérer au projet du Conseil fédéral

*Proposition Soldini*

*Al. 1*

.... un crédit de programme de 1500 millions de francs ....

**M. Soldini:** Depuis 1976, date à laquelle est entrée en vigueur la loi fédérale qui fixe les principes de l'aide suisse au développement, plus de 4,5 milliards de nos bons francs ont été affectés à cette tâche colossale. Même si notre aide publique reste comparativement modeste par rapport à celle fournie par les pays riches, la somme devient cependant de plus en plus coquette au fil des ans. Chaque crédit de programme présenté triannuellement par le Département fédéral des affaires étrangères, dépasse régulièrement de plusieurs centaines de millions le crédit de la période précédente. C'est ainsi qu'en 1984, comme je l'ai indiqué dans le débat d'entrée en matière, le montant du programme s'élevait à 1,8 milliard, soit une augmentation de 150 millions ou de 9 pour cent. Cette année, la somme affectée à la coopération technique et à l'aide financière est de 2,1 milliards, soit une augmentation de 300 millions ou de 16,5 pour cent. Pour soutenir cette augmentation – inadéquate selon moi dans les circonstances actuelles – le Conseil fédéral, à côté du rapport officiel, publie un compte-rendu de plus d'une centaine de pages, consacré à sa politique de développement de 1976 à 1985. Dans ce rapport, empreint d'un certain pessimisme ou d'un pessimisme certain, la DDA se livre à une autocritique profonde et courageuse. A l'origine, un constat simple et indubitable. Malgré des dizaines de milliards de dollars fournis par les Etats occidentaux aux pays du tiers monde, la situation est loin de s'améliorer, pire elle se dégrade pour bon nombre d'entre eux, notamment en Afrique et la coopération au développement débouche en règle générale sur un échec ou, pour reprendre un slogan désormais célèbre, «sur un bilan globalement négatif».

En décembre 1985, un éditorialiste de la *Nouvelle Revue de Lausanne* soulignait déjà cet échec. Il écrivait: «Au moment où le Comité d'aide au développement (CAD), organisme rattaché à l'OCDE, a commémoré le 25<sup>e</sup> anniversaire de sa constitution, on a appris que le gouvernement d'Ethiopie venait d'expulser du pays les membres de l'organisation française Médecins sans frontières». Les deux événements n'ont évidemment aucun lien entre eux, mais il est symptomatique de constater que le seul fait reproché à l'association précitée, c'est-à-dire sa protestation contre le traitement inhumain infligé sous forme de déportation à la population civile, a suffi comme prétexte pour mettre fin à une aide humanitaire de première nécessité.

Le Comité d'aide au développement est l'organisme faitier de coopération des pays occidentaux dans le domaine de l'aide au tiers monde. Ce n'est pas lui qui dispense des secours, mais c'est lui qui fixe les règles et les normes à observer par les gouvernements membres et qui exerce un contrôle périodique sur la politique suivie par chacun des pays, comme les prestations qu'il fournit. Au total, ce sont 83 milliards de dollars que les pays du CAD ont apportés en 1984 aux pays en développement, soit un peu plus que le revenu national de la Suisse de cette même année et 28 fois plus que l'aide cumulée de tous les pays du bloc socialiste. Au sein de l'ONU et de la plupart de ses organisations spécialisées, c'est d'ailleurs avec le bloc socialiste que le tiers monde fait cause commune et non point avec les pays occidentaux qui lui apportent pourtant la majeure partie de l'aide extérieure nécessaire à leur survie. Comment ne pas relever aussi, comme le fait *L'Hebdo*, les constatations et les commentaires de M. Andreas Bänziger qui passe pour être, en Suisse alémanique et en Allemagne fédérale, l'un des observateurs les plus perspicaces et les plus avisés de l'évolution du continent africain. Passionné d'Afrique et avocat de l'Afrique, ses critiques à l'aide au développement n'en ont que plus de poids: «L'aide au développement a trop d'argent. En général, c'est l'argent qui est à la recherche de projets et non le contraire. L'aide est devenue un »Big business« où s'affaire une foule d'organisations et d'experts blancs, c'est une industrie dont le chiffre d'affaires annuel avoisine les 8 milliards en Afrique. 80 mille experts occidentaux travaillent à la coopération au développement et coûtent à deux seuls près de la moitié des budgets d'aide. On a parfois l'impression que les pays industrialisés sont plus intéressés à l'aide au développement que les pays en développement eux-même». Un tel réquisitoire se passe me semble-t-il de commentaires. Le directeur de la DDA, Monsieur l'ambassadeur Fritz Staehelin, reconnaît d'ailleurs la réussite toute relative de l'aide suisse au développement. Nous avons beaucoup progressé, dit-il, et pourtant nous perdons du terrain. Le taux d'échecs de nos projets se situe à environ 20 pour cent. Mais les 80 pour cent de succès restants sont aussi autant d'échecs partiels. En matière de développement, il n'y a quasiment pas de vrais succès. En vingt-cinq ans de pratique sur les trois continents du sud, la DDA n'a pas cessé d'améliorer son travail et ses méthodes. L'échec pourtant reste et la coopération suisse au développement fait aujourd'hui un nouvel apprentissage. Il ne suffit pas d'avoir de bons projets pour réussir, c'est le contexte local, national et international dans lequel l'aide suisse vient s'insérer qui fait finalement la différence.

Je me permets de vous demander, Monsieur le Président de la Confédération, s'il n'y a, après de telles constatations, vraiment aucune possibilité d'économie substantielle dans le budget de la DDA car son vice-directeur, M. Rudolf Högger, précise: «Cette contradiction fondamentale entre l'aide et son environnement réduit la coopération à un strict alibi car le contexte où s'inscrit l'aide suisse est aussi déterminé par le commerce extérieur suisse, l'industrie suisse et nos exportations d'armements. Pour que l'aide réussisse, il faut tenir compte de chacun de ces éléments. Si l'on n'a pas les moyens d'améliorer la qualité de nos projets, inutile d'en augmenter le volume», conclut M. Högger.

Quant au secrétaire général de Swissaid, M. Gilles Ducommun, il va plus loin encore: «C'est peut-être cruel mais il faut avoir le courage de ne pas aider ou même de réduire l'aide là où le cadre global n'est pas favorable au développement. En Afrique, par exemple, notre expérience montre que le paysan se débrouille malgré tout et qu'une réduction frappe surtout les bourgeoisies et les élites locales qui vivent de ce flux de devises. Les grands projets, genre barrages sur le fleuve Sénégal ou centrales thermiques en Indonésie, devraient être les premières de ces remises en cause de l'aide au développement. Malgré tous les avertissements des experts qui prédisent de catastrophiques conséquences économiques, sociales et écologiques, la Suisse continue, en effet, de les appuyer par le biais de ces instruments financiers et par la garantie des risques à l'exportation».

Je ne pense pas que M. Ducommun parle pour ne rien dire. Est-il encore raisonnable que la Suisse soit associée à de tels projets mamouths de la Banque mondiale? Etayées par de nombreux exemples, les conclusions des hauts responsables de la coopération suisse au développement figurent dans le rapport de la DDA destiné au Parlement avec une conséquence logique: pour la première fois, depuis de nombreuses années, l'administration de la coopération renonce à demander de nouvelles hausses importantes budgétaires. Une telle affirmation a de quoi surprendre si l'on en juge par l'augmentation du crédit de programmes pour les années 1988 à 1990 d'un montant de 300 millions ou 16,5 pour cent. A quoi donc va servir cette manne nouvelle que nous réclame le Département des affaires étrangères alors que la principale composante de notre aide au développement se remet sérieusement en question? A éponger le déficit du fonds de garantie des risques à l'exportation? A accorder un nouveau prêt ou un nouveau don à l'IDA dont le peuple suisse a fait bonne justice la seule fois où il a pu exprimer son avis sur le problème? A effacer le trou laissé, il y a quelques années, par les responsables des gaspillages de l'Union internationale de la protection de l'enfance dont l'épilogue judiciaire tarde à venir comme si l'on voulait passer l'éponge en laissant le temps de la prescription faire son oeuvre.

Nous venons d'apprendre aussi que la Banque interaméricaine de développement – dont nous sommes membres – a suspendu le versement de crédits au Pérou comme l'avait fait, le 5 mai dernier, la Banque mondiale – dont nous ne sommes pas membres – *Quid* donc de notre participation au développement dans ce pays d'Amérique latine comme dans tant d'autres pays tels le Nicaragua, l'Ethiopie, l'Angola ou le Mozambique où la guerre civile sévit à l'état endémique et où il semble que l'aide suisse au développement doive, pour les intéressés, forcément se substituer à l'achat d'armes auprès des puissants de ce monde? Ce sont tous ces problèmes, Monsieur le Président de la Confédération, qui m'ont incité à déposer ma proposition de réduction de crédits pour les pays en développement et à la coopération technique et motivé mon opposition aux lettres c et d de l'article 2.

Je fais donc les propositions suivantes:

1. une réduction de 600 millions, répartis sur trois ans, sur le crédit de 2,1 milliards demandés par le Conseil fédéral, ce qui représente 200 millions de diminution par année;
2. un contrôle strict des projets présentés par la DDA et une diminution parallèle des crédits dans le sens de la réflexion menée par les responsables de cet organisme officiel et de certaines organisations privées émergeant au budget de la coopération technique au développement;
3. supprimer dans l'arrêté fédéral la lettre c de l'article 2 qui postule des contributions à des organisations internationales du type de la Banque mondiale, dont nous ne faisons pas partie, pour la réalisation de projets et de programmes spécifiques au choix et à la préparation ainsi qu'à l'élaboration desquels la Suisse est associée;
4. supprimer, dans l'arrêté fédéral, la lettre d qui prévoit des contributions générales à des institutions internationales. Je rappelle, une fois encore, la décision prise en 1976 par le peuple suisse et refusant à une large majorité un prêt de 200 millions à l'IDA, filiale de la Banque mondiale;
5. accorder une priorité à l'aide bilatérale aux pays les plus pauvres, conformément à l'esprit et à la lettre de la loi fédérale sur la coopération technique et l'aide humanitaire. Je termine, en demandant à mes collègues, à l'instar des Commissions de gestion de nos deux conseils, de tirer les conséquences financières du présent débat.

**M. Eggly-Genève:** Il faut donc bien prendre position une fois de plus sur l'opposition traditionnelle de M. Soldini qui nous propose maintenant une réduction du crédit très importante correspondant, en fait, à la suppression de notre aide multilatérale.

Monsieur Soldini, que vous ayez été contre l'entrée de la Suisse à l'ONU pour des raisons tenant à la neutralité, je

peux le comprendre, mais comment et sur quels renseignements pouvez-vous vous en prendre ainsi à ce qu'il y a de moins discutable dans l'oeuvre onusienne, la coopération au développement? Vous n'aimez pas les grandes institutions, vous les soupçonnez de gaspillage, mais n'avez-vous pas eu l'écho de la sévérité des critères de ces institutions, des exigences de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international contre lesquelles renâclent certains pays en voie de développement d'ailleurs, de la compétence des experts du PNUD, dont l'action est dirigée justement vers les pays les plus pauvres, selon les termes de la loi sur la coopération suisse? Ne voyez-vous pas surtout, Monsieur Soldini, que l'ampleur de certaines actions, la gravité et l'ampleur des problèmes qui ont été évoqués durant ce débat, l'exigence de coordination, la nécessité d'avoir des équipes de spécialistes à disposition, par exemple dans le domaine agricole, que tout enfin commande cette aide multilatérale et que la Suisse y participe? Alors que le maître-mot est la coordination – on l'a assez souligné dans ce débat – vous cultivez une allergie hors du temps et des exigences de l'heure. Vous cultivez aussi le mythe d'une aide précise purement suisse, seule efficace à ce titre et assurant la réalisation de buts concrets. Vous cultivez le mythe du réalisme et du contrôle. Mais le concret, le réaliste, le contrôlé, le coordonné passent également largement par l'aide multilatérale. D'ailleurs, le fait nouveau qui est ressorti de ce débat est que les aides bilatérales doivent aussi davantage se coordonner entre elles, qu'elles doivent – la nôtre également – être reliées à des actions multilatérales. C'est le cas, par exemple, de notre participation aux actions de l'IDA, qui sont comptabilisées en partie dans l'aide bilatérale.

Vous vous croyez réaliste, mais vous êtes, dans cette affaire, à côté de toute appréciation réaliste des choses. On ne peut pas être pour la fermeture de nos frontières aux migrants, aux requérants d'asile, en ayant, de surcroît, une vue aussi étriquée de la collaboration internationale et de la manière d'empoigner en commun les problèmes fondamentaux.

Vos accusations contre le gaspillage et le coulage, les administrations trop lourdes pourraient être portées tout autant et peut-être même davantage contre les administrations nationales. A l'ONU, l'heure est plutôt à l'austérité budgétaire pour ce qui concerne les budgets administratifs. Non vraiment, il ne faut pas vous suivre et il faut repousser votre proposition guillotine qui cache mal d'ailleurs l'ensemble de votre scepticisme sur l'ensemble de l'aide au développement. Vous venez de l'exprimer en rappelant en effet certaines réflexions critiques qui ressortent du rapport et du message que nous avons examinés. La manière dont il faudrait corriger, améliorer la coopération au développement, tant en ce qui concerne la coopération suisse que la coopération en général a été discutée tout à l'heure; M. le Président de la Confédération a relevé que certains enseignements étaient justement repris par la DDA et que des modifications seraient apportées. Que vous insistiez sur la nécessité de certaines d'entre elles, sur le risque politique – comme je l'ai fait moi-même à cette tribune – de la coopération par rapport à certains régimes totalitaires, d'accord, mais que vous remettiez tout en cause, et plus particulièrement l'aide multilatérale, je crois que cela est profondément faux.

Encore une fois, l'aide multilatérale, au-delà de sa nécessité, manifeste notre volonté de collaboration internationale face aux grandes questions, aux grands défis de la coopération au développement, et c'est d'autant plus important que nous soyons présents dans l'aide multilatérale que nous avons décidé de ne pas être membres de l'ONU. Cette dimension de la solidarité fait partie de notre politique de sécurité et je vous engage très vivement à rejeter la proposition de M. Soldini.

**Oehen:** Ich ergreife das Wort zu diesem Thema noch einmal, vor allem wegen zweier Aussagen der Herren Widmer (heute) und Bonny (gestern).

Doch vorerst ein Wort an Herrn Kollega Eggly-Genf. Ich

ersuche Sie, die gesamte Entwicklungshilfeproblematik einmal von einer andern Seite her anzugehen, als Sie das tun. Ich mache diesen Appell, obwohl ich sehr wohl weiss, dass gerade der Parti libéral nicht im Verdacht steht, von ökologischen Ueberlegungen angekränkt zu sein. Aber vielleicht sollten Sie einmal versuchen, eine Stellung einzunehmen, die in diese Richtung geht.

Herr Kollega Widmer, Kommissionsreferent deutscher Zunge, hat heute morgen auf die Bemerkung auf Seite 6 der Botschaft aufmerksam gemacht und darauf hingewiesen, dass die Relation des Nutzens der Schweiz von den Entwicklungsländern und zu den Beiträgen über die Entwicklungshilfe ungefähr 2 zu 1 sei. Herr Kollega Widmer, Ihr Vergleich hinkt, auch wenn Sie sich auf die Botschaft abstützen. Das, was unser Land gegenüber den Drittweltländern im normalen Handelsverkehr umsetzt, ist nicht reiner Profit, sondern es werden Leistungen erbracht. Es werden Produkte verkauft, für deren Herstellung an der Basis in aller Regel wiederum der Einkauf von Rohstoffen steht, die auch wieder zu einem schönen Teil aus der Dritten Welt stammen. Ihr Appell müsste eigentlich dahin gehen, dass wir, d. h. die Industriestaaten, endlich dazu kommen, ein korrektes Verhältnis der Rohstoffpreise zu den Fertigprodukten zu gewährleisten. Hier liegt die tiefe Problematik. Wir sind dafür verantwortlich, dass sowohl Agrarprodukte als auch Rohstoffe dauernd Tauschwert verlieren. Das ist auch der Grund für die ungeheuren Schwierigkeiten in bezug auf die Verschuldung der Dritten Welt, die heute kaum noch zu überwinden sind.

Auf Seite 8 der Botschaft lesen Sie: «Die rasche technische Entwicklung hat zahlreiche in den Entwicklungsländern getätigte, auf Exportproduktion gerichtete Investitionen überholt. So hat z. B. die Roboterisierung in der Textilindustrie in den Industrieländern den Vorteil, den die Entwicklungsländer dank ihrer niedrigen Löhne vergleichsweise haben konnten, weitgehend zunichte gemacht. Die trotz des wirtschaftlichen Wachstums fortdauernde Arbeitslosigkeit hat viele Industrieländer dazu geführt, die Schutzschranken gegen Einfuhren aus Entwicklungsländern aufrechtzuerhalten, ja zu verstärken.»

Am gegenwärtigen Wirtschaftsgipfel in Venedig wurden die Bundesrepublik Deutschland und Japan aufgefordert, die Binnenkonjunktur mit einer Investition von etwas über 70 Milliarden anzuheizen, also den Konsumboom zu verstärken. Wenn Sie sich diese drei aufgeführten Punkte in ihrer Gesamtwirkung vor Augen führen, müssen Sie sehen, dass wir eben insgesamt in einer Situation sind, die auf die Dauer nur in einer Katastrophe münden kann. Ich bin erschüttert, wenn man dann einfach glaubt, mit Krediterhöhungen könne man derartige Probleme, wie wir sie in der Dritten Welt im grossen Umfange produziert haben, lösen. Lassen Sie sich bei dieser Gelegenheit einmal mehr das Stichwort «an den Kopf schleudern» – wenn Sie so wollen – von der Abkoppelung der Dritten Welt von der Weltwirtschaft – ich würde lieber sagen, der teilweisen Abkoppelung. Ich bin felsenfest davon überzeugt, dass ohne eine teilweise Abkoppelung der Dritten Welt wir keine Probleme lösen können. Wir können nur noch dauernd Geld hineinpumpen und neue Probleme schaffen. Das ist eine entsetzliche Tragik.

Zu Herrn Bonny: Herr Bonny hat gesagt, es sei nicht entscheidend, ob Entwicklungshilfe gut oder schlecht sei, Hauptsache sei, dass sie geleistet werde. Herr Kollega Bonny, mit dieser Ideologie gegenüber der Entwicklungshilfe würden wir besser gar nichts tun, denn damit wird wirklich nur eine Katastrophe heraufbeschworen. Ich möchte Sie an die Gesamtsituation der Wasserbeschaffung, der Wasserfassung, erinnern, um Ihnen anzudeuten, was ich meine.

Ich komme zum Schluss: In der gestrigen Presse wurde wörtlich behauptet: «Der Bundesrat will die öffentliche Entwicklungshilfe weiterführen und wiederum geringfügig steigern.» An einer andern Stelle steht: «Mit der gegenüber dem letzten Rahmenkredit erneut leicht auf jetzt 700 Millionen Franken erhöhten Jahrestanche ....» usw.

Wenn man auf der einen Seite in der Presse von «geringfü-

gig» und «leicht» spricht, ist es dann schon erstaunlich, wenn jetzt Herr Kollega Eggly-Genf – andere werden es vermutlich noch tun – den Vorschlag von Kollega Soldini als dramatisch betrachtet. Ich bin aber durch die Formulierung in der Presse vor allem deshalb alarmiert, weil man mit derartigen Argumenten, mit derartiger Verniedlichung einer um 300 Millionen erhöhten Kreditsumme politisches Malaise schafft. So geht es nicht. 300 Millionen Franken sind kein Pappenstiel.

Ich unterstütze den Antrag von Herrn Soldini. Es wäre klug, mit den Finanzhilfen sehr vorsichtig zu sein; es wäre ebenso klug, als Ausgleich dafür, mit aller Kraft für partnerschaftlich korrekte Zusammenarbeit mit der Dritten Welt zu kämpfen, insbesondere in bezug auf den Tauschwert der Rohstoffe und Agrarprodukte.

**M. Longet:** Il se dégage des propos de M. Soldini une assez extraordinaire confusion. Oui, Monsieur Soldini, l'aide au développement – c'est vrai – n'a pas réussi à sortir les pays du tiers monde de la misère. Toutefois, la problématique n'est pas à chercher dans celle-ci, mais dans les conditions ou les entraves que nous mettons au développement. Ces dernières résultent précisément des structures des relations commerciales entre le Nord et le Sud et pas du tout des conditions de l'aide au développement. Ces entraves sont représentées par l'endettement, la fuite des capitaux, les investissements de prestige ou à courte vue effectués par les industries occidentales dans le tiers monde, les dépenses de prestige dans les pays concernés qui sont incités par ce type de relation et – ce qui est le plus important – la dégradation des termes constants de l'échange qui fait que les produits d'exportation se vendent de moins en moins bien en chiffres relatifs.

Ce sont les raisons pour lesquelles les efforts accomplis par les pays développés ont quelque chose d'un alibi. Nous n'agissons pas véritablement sur les causes, mais nous tentons d'en modérer les effets. C'est dans ce sens que notre action est un alibi. Alors, Monsieur Soldini, attaquez-vous aux causes et non aux tentatives de reconstruction ou de correction de la situation dramatique du tiers monde. Si vous diminuez l'aide au développement, celle-ci sera encore davantage un alibi et la situation sera plus dramatique encore.

Par conséquent, M. Soldini ne s'attaque pas du tout au véritable problème. Nous l'attendons avec intérêt dans la troisième semaine de la session où nous parlerons notamment des banques régionales internationales, pour écouter ses avis à propos des conditions-cadres du développement. M. Soldini souhaite biffer la part consacrée à l'aide multilatérale. Cette proposition est soit machiavélique, soit naïve, ou encore les deux. A tout le moins, elle me semble irresponsable. Je partage l'avis de M. Eggly selon lequel il serait irresponsable d'être absent du seul endroit où se décide, sur le plan international, ce que nous cherchons à accomplir avec l'aide bilatérale, c'est-à-dire une action bien ciblée et concentrée. On ne peut pas vouloir que la communauté internationale agisse de façon concentrée et renoncer à notre présence dans les instances décisionnelles. C'est véritablement contradictoire.

Je trouve extraordinaire la manière dont M. Soldini arrive à transposer sur le plan des relations internationales un esprit d'isolationnisme qui a pour but de préserver toute intervention de la Suisse d'une quelconque pollution par des influences étrangères. On veut bien apporter un petit peu de savoir-faire à l'extérieur, mais on ne veut surtout pas être pollué par des contacts internationaux. Il me semble reconnaître là un certain fantasme assez évident.

La proposition du Conseil fédéral contenue dans le message de consacrer un tiers des crédits à l'aide multilatérale et deux tiers à l'aide bilatérale constitue un bon équilibre. Si l'on ôtait l'un de ces deux piliers, c'est un peu comme si l'on obligeait l'aide au développement à ne marcher que sur un pied. Alors, Monsieur Soldini, dans une telle situation, au mieux on piétine, au pire on trébuche. Nous aimerions éviter que l'aide au développement trébuche ou piétine. Pour ce

faire, il nous faut voter la proportion qui est proposée, à juste titre, par le Conseil fédéral.

**Cantieni:** Ich möchte Ihnen empfehlen, den Antrag Soldini abzulehnen. Er geht – und das kam auch in den Beratungen unserer Kommission doch sehr deutlich zum Ausdruck – entschieden zu weit und entbehrt der sachlichen Begründung und Rechtfertigung. Eine globale Kürzung um 600 Millionen auf diese drei Jahre, wie sie der Antrag verlangt, ist doch eine zu weitgehende Vereinfachung des Problems. Vergessen wir nicht – das kam auch in der Eintretensdebatte zum Ausdruck –: Wir sind ein reiches Land, entsprechend sind auch unsere Verpflichtungen. Die Situation in den Ländern der Dritten und Vierten Welt wird bekanntlich immer dramatischer. Auch wenn man gelegentlich versucht ist, die Effizienz von Entwicklungsprojekten in Frage zu stellen, so ist das noch kein Grund, hier mit einer Vereinfachung der Problematik zu so drastischen Massnahmen zu greifen, wie es der Antrag Soldini anvisiert. Solche Schlussfolgerungen sind nach meinem Dafürhalten falsch. Die Komplexität der Entwicklungshilfe wird auch im Bericht des Bundesrates hervorgehoben. Es sei hier insbesondere auf die Ausführungen auf Seite 20 ff. der Botschaft über die Situation der Menschen in den Entwicklungsländern hingewiesen. Die entsprechende Tabelle über soziale Grunddaten weist eindrücklich auf die Komplexität der Probleme hin.

Es muss einmal mehr unterstrichen werden, dass eine gute Information über die Entwicklungshilfe notwendig ist. Damit kann das Verständnis für entsprechende Ausgaben bei der Bevölkerung geweckt werden. Ich denke auch an eine gute Information bereits auf der Schulstufe, also für die junge Generation. Wir können in bezug auf Information kaum zuviel tun. Gerade weil wir die Entwicklungszusammenarbeit weiter fördern und ausbauen wollen, sind wir heute dazu aufgerufen, im Sinne der Erwägungen des Bundesrates und der einstimmigen Kommission diesen Anträgen zuzustimmen. Es darf auch nicht übersehen werden, dass insbesondere die privaten Hilfswerke enorme Anstrengungen unternehmen, um diesem Grundsatz der Hilfe am Mitmenschen, und zwar der Hilfe an die Armen und Aermsten, gerecht zu werden. Dabei haben wir auch zur Kenntnis nehmen dürfen, dass heute die Koordination zwischen öffentlicher, staatlicher und privater Hilfe doch weitgehend gewährleistet ist.

Ein Letztes: Es wäre kaum zu verantworten, wenn durch die Annahme des Antrags Soldini bei der Ausbildung der jungen Generation in den Entwicklungsländern Einsparungen gemacht werden müssten.

Deshalb empfehle ich Ihnen, den Antrag Soldini abzulehnen und den Vorschlägen von Bundesrat und Kommission zuzustimmen.

**M. Dupont,** rapporteur: Monsieur Eggly a traduit parfaitement et élégamment les sentiments qu'ont suscités en moi l'intervention de M. Soldini. Peut-être qu'avec ma brutalité valaisanne je serais moins tendre. En effet, l'assemblage de citations critiques, parfois justifiées, ou même souvent justifiées, mais détachées de leur contexte général est un jeu de démolition facile, Monsieur Soldini, peu honnête et démagogique. C'est un affront fait non seulement aux pays donateurs, mais à toutes les organisations privées de Suisse et à tous les Suisses qui, généreusement, contribuent à l'aide humanitaire et à l'aide au développement. C'est un affront fait à toutes celles et à tous ceux qui, sur le terrain et ici, veillent à la réussite de projets importants, capitaux pour la survie de milliers de gens. Vous ne tenez aucun compte des efforts faits depuis dix ans pour améliorer l'efficacité, la coordination dans l'exécution de l'aide au développement. C'est précisément l'action multilatérale que vous combattez, vous et M. Oehen, qui permettra de trouver une solution au surendettement, à la nécessité d'élever le prix des produits et des biens provenant du tiers monde, à la nécessité d'une coordination encore meilleure pour la réussite future de l'aide au développement. Mais vous tenez surtout, – comme l'a dit M. Eggly – un double langage. Vous vous élevez

contre l'arrivée de réfugiés politiques et vous nous demandez de veiller sur place à ce que cela se produise de moins en moins, alors qu'ici vous combattez les projets qui, précisément, permettront de fixer les populations respectivement dans leurs pays d'origine. Cela ne peut pas se faire seulement avec l'aide de la Suisse, mais avec celle de tous les pays industrialisés qui connaissent les mêmes problèmes. Ce qui est pire encore, vous le faites en donnant l'impression que vous ne combattez pas l'aide au développement, puisque vous ne vous opposez pas à l'entrée en matière.

La réduction que vous proposez nous obligerait à porter des coupes claires dans des projets qui sont déjà en cours; elle nous obligerait à les stopper, à les retarder, avec tous les effets tragiques que cela comporterait. C'est en plus inhumain. En outre – et vous ne le dites pas – cette réduction diminuerait le montant – puisque l'on veut tellement penser à ces 300 millions importants pour notre pays – des mandats passés à la Suisse car, il faut le dire, notre aide représente ces dix dernières années une demi-journée de travail de l'ensemble de notre pays. D'autre part, nous ne tenons pas compte de ce que nous encaissons grâce à l'aide au développement. Vous pouvez lire à la page 6 du message, qu'en 1985, pour 680 millions dépensés par notre pays, nous avons encaissé 1,3 milliard. Non seulement nous avons récupéré toute l'aide que nous avons apportée à travers notre industrie privée, mais encore à travers des commandes passées avec l'argent d'autres pays industrialisés donateurs. C'est dire que la proposition de M. Soldini va davantage encore à l'encontre des intérêts suisses que vous voulez défendre. Je vous prie de rejeter fermement la proposition de M. Soldini.

**Widmer,** Berichterstatter: Ich beschränke mich auf einen einzigen Gedankengang. Die Zustände in den Entwicklungsländern sind katastrophal. Es ist ausserordentlich schwierig, diese Probleme rasch zu bewältigen. Deshalb ist es leicht, was immer man auf dem Gebiet der Entwicklungshilfe unternimmt, zum Beispiel einzelne Abläufe zu kritisieren. Das spielt sich jetzt in allen Ländern des Westens ab, in denen Entwicklungshilfe geleistet wird. Man kann in dieser Situation auf zwei Arten reagieren. Man kann egoistisch reagieren und sagen, das nütze alles nichts; es sei hinausgeworfenes Geld. Man appelliert dabei an den Egoismus der einzelnen Steuerzahler. Sie können anders reagieren, nämlich aus der Sicht der Menschlichkeit, und sagen: Im Wissen um die Unvollkommenheit all dessen, was wir hier tun, müssen wir Hilfe leisten.

Es ist legitim, Anträge zu stellen, die aus dieser egoistischen Haltung heraus gewachsen sind. Das können wir nicht verhindern, das gehört zu unserer demokratischen Freiheit auch in diesem Parlament. Aber ich sage ebenso deutlich: Ich bitte Sie, aus der Haltung der Menschlichkeit heraus zu reagieren und diese Anträge auf Reduktion abzulehnen.

**M. Aubert,** président de la Confédération: Je maintiens la proposition du Conseil fédéral sans autre commentaire.

#### *Abstimmung – Vote*

Für den Antrag der Kommission	offensichtliche Mehrheit
Für den Antrag Soldini	Minderheit

#### **Art. 2**

##### *Antrag der Kommission*

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

##### *Antrag Schüle*

*Bst. a Ziff. 4*

4. Rückkehrhilfe für Asylbewerber

##### *Antrag Soldini*

*Bst. c und d*

Streichen

**Antrag Spälti**

a. ....

b. ....

c. ....

neu: Für die unter Buchstaben a bis c erwähnten Projekte und Beiträge sind insbesondere auch Massnahmen zu berücksichtigen, welche die Abhängigkeit der Entwicklungsländer vom Drogenanbau bekämpfen.

d. ....

neu: Für die in Artikel 1 genannte Dauer des Bundesbeschlusses ist dem Fonds der Vereinten Nationen für die Bekämpfung des Betäubungsmittelmissbrauchs ein jährlicher Beitrag von 1 Million Franken zuzuweisen.

**Art. 2***Proposition de la commission*

Adhérer au projet du Conseil fédéral

*Proposition Schüle*

Let. a ch. 4

4. l'aide au retour des demandeurs d'asile;

*Proposition Soldini*

Let. c et d

Biffer

*Proposition Spälti*

a. ....

b. ....

c. ....

nouveau: Eu égard aux projets et contributions mentionnés aux lettres a à c, on envisagera en particulier des mesures destinées à lutter contre la dépendance économique des pays en développement vis-à-vis de la culture des plantes dont on tire des stupéfiants.

d. ....

nouveau: Durant la durée de validité de l'arrêté fixée à l'article 1er, une contribution annuelle de 1 million de francs sera versée au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre la toxicomanie.

**Le président:** M. Soldini m'a fait savoir que, compte tenu du vote intervenu à l'article premier, il retire sa proposition concernant l'article 2, devenue sans objet.

**Schüle:** Unsere staatliche Entwicklungshilfe hat in ihrer heutigen Form eine 25jährige Tradition. Der beantragte neue Rahmenkredit könnte aufgrund der Lektüre der Botschaft und der soeben geführten Eintretensdebatte als politisches Routinegeschäft gewertet werden; denn auch in der Summe steckt keine Überraschung mehr.

Wir wollen uns mit unseren Leistungen zugunsten der Dritten Welt langsam, aber sicher dem Durchschnitt der OECD-Staaten annähern, wobei offenbar gute Projekte meist rarer sind als das Geld selbst. Diese Zielsetzung, mehr zu tun, geht wie ein roter Faden durch die Botschaft, die sich auf der anderen Seite kaum mit den neuen Dimensionen der Flüchtlingsfrage auseinandersetzt. Es gibt auf unserer Welt 20 Millionen Flüchtlinge. Zum Teil handelt es sich dabei um völlig neuartige Flüchtlingsströme, die interkontinentale Dimensionen annehmen haben. Die Ursachen dafür sind sehr verschieden: Bürgerkriege, Naturkatastrophen, Bevölkerungsexplosion, vor allem aber auch die materielle Not, Menschenrechtsverletzungen gehören dazu. Auch wir in der Schweiz sind mit diesem gewaltigen Flüchtlingsstrom vor allem aus der Dritten Welt direkt konfrontiert. Dieses Thema hat uns im Zusammenhang mit unserer Asylpolitik hier verschiedentlich stark beschäftigt. Mir fehlt deshalb in dieser Botschaft und auch im Bericht über die Politik der Entwicklungszusammenarbeit eine umfassende Darstellung dieser Migrationsproblematik, wie sie sich gerade für die Schweiz ergibt. Es fehlen Antworten auf aktuelle Fragen wie etwa: Welches ist der entwicklungspolitische Beitrag, der über eine bloss humanitäre Hilfe hinausgeht, den unser Land in der Flüchtlingsfrage leisten kann? Wie muss unsere Auslän-

der- und wie unsere Asylpolitik aussehen oder allenfalls ergänzt werden, dass sie unseren entwicklungspolitischen Bemühungen nicht zuwiderläuft? Wir haben erstmals die Grundsätze der schweizerischen Entwicklungszusammenarbeit im Anhang auf 25 Seiten zusammengestellt erhalten. Für den von mir angeschnittenen Problembereich sind sie aber völlig unvollständig. Die gesamte Flüchtlingsproblematik und die Asylantenfrage bleiben unverständlicherweise ausgeklammert. Es geht hier ja nicht um jene Spontanhilfe zugunsten von Kriegs- und Katastrophengeschädigten, Herr Bundespräsident, die wir unter dem Titel «Humanitäre Hilfe» erbringen. Ich kritisiere dieses Manko nicht zuletzt deshalb, weil in Artikel 5 des Bundesgesetzes die Wahrung des demographischen Gleichgewichtes in den betroffenen Ländern als Ziel unserer Entwicklungszusammenarbeit ausdrücklich festgehalten ist. Diesem Grundsatz ist nicht nur durch die bisherige präventive Hilfe, sondern ebenso durch eine wirksame Rückkehrhilfe für abgewiesene Asylbewerber durch konkrete Projekte zur Reintegration dieser Menschen in ihrem angestammten Kulturbereich Rechnung zu tragen. Dies muss eine zentrale Aufgabe unserer Entwicklungszusammenarbeit werden, die sich – nehmen wir den Fall Sri Lanka, Seite 130 unserer Botschaft – nicht auf Projekte für die Bewässerung, für eine Luftbildinterpretation, zur Einrichtung dörflicher Wasserreservoirs und zur Förderung der Viehzucht beschränken darf.

Mit diesen Feststellungen bewege ich mich übrigens durchaus auf jener Linie, wie sie anlässlich der bekannten internationalen Konferenz von Gerzensee im vergangenen Januar herausgearbeitet worden ist. Auch international wird die Bedeutung der Migrationen, dieser verhängnisvollen Abwanderungen und Fluchtbewegungen, hervorgehoben. An der erwähnten Konferenz ist unterstrichen worden, dass die bisherigen Formen der wirtschaftlichen Zusammenarbeit zwischen Industrieländern und Entwicklungsländern diesem Problem der sogenannten Migrationen verstärkt Rechnung tragen müssen.

Wiedereingliederungsprojekte werden als neue Form der Entwicklungszusammenarbeit in Zukunft an Bedeutung stark zunehmen. Sie gehören darum in diesen Rahmenkredit hinein. Dies eine Antwort an Herrn Eggly-Genf. Solche Massnahmen sind durch Artikel 5 des Bundesgesetzes über die internationale Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe rechtlich einwandfrei abgedeckt: durch jenen Artikel also, der die Ziele unserer Entwicklungszusammenarbeit festlegt.

Das Eidgenössische Departement für auswärtige Angelegenheiten hat das Flüchtlings- und Asylantenproblem in der Vergangenheit offensichtlich als Angelegenheit anderer Stellen, vorab des Eidgenössischen Justiz- und Polizeidepartements, betrachtet. Ich zweifle auch heute noch daran, ob der nötige Sinneswandel im EDA bereits eingetreten ist, obwohl ich zum Beispiel vom eingeleiteten Projekt einer Rückführung und weiterführenden Betreuung von Chilenen in ihrem Heimatland weiss, ein Projekt, dem möglicherweise einmal Pioniercharakter zukommen wird.

Mir ist jedenfalls jene Feststellung auf Seite 104 des Berichtes über die Entwicklungszusammenarbeit viel zu vage, wonach in den verschiedenen staatlichen Bereichen, wie eben der Asylpolitik, «... die entwicklungs- und aussenpolitischen Perspektiven zu überdenken» seien. Das tönt mir viel zu stark nach einem Abschieben der Verantwortung nach dem Motto: die anderen sollen. Ich frage mich, ob nicht umgekehrt sich die Entwicklungspolitik des EDA verstärkt mit der ganzen Flüchtlingsproblematik und ihrer entwicklungspolitischen Dimension – und konkret mit den Wirkungen unserer Schweizer Asylpolitik – auseinandersetzen muss. Es darf kein Niemandland und schon gar keinen Widerspruch zwischen unserer Entwicklungshilfe und unserer Asylpolitik geben.

Diese Forderung nach einem verstärkten Engagement des EDA ist während unseren asylpolitischen Debatten immer wieder erhoben worden. Heute besteht nun die Möglichkeit – und das ist der Sinn meines Antrages –, in dieser Richtung ein Zeichen zu setzen. Durch die Aufnahme der Rückkehr-

hilfe für Asylbewerber in Artikel 2 unseres Beschlusses geben wir dem EDA einen klaren Auftrag, unsere Asylpolitik über die eigentlichen Rückschaffungen hinaus nach entwicklungspolitischen Grundsätzen nahtlos fortzuführen. Im Falle der abgewiesenen Asylbewerber endet unsere Verantwortung eben nicht mit der Rückschaffung; es endet aber der entsprechende Kredit des Delegierten für das Flüchtlingswesen. Soweit es sich um Menschen aus Entwicklungsländern handelt, bietet sich dieser Rahmenkredit über die technische Zusammenarbeit und Finanzhilfe an, um diese grosse Verantwortung wahrzunehmen. In diesem Sinne bitte ich Sie um Ihre Zustimmung, Artikel 2 in seinem Zweck ausdrücklich um die Rückkehrhilfe für Asylbewerber zu erweitern.

**Spälti:** Die Eintretensdebatte hat gesamthaft – auch bei aller Kritik – gezeigt, dass die Schweiz eine durchaus sinnvolle und erfolgreiche Entwicklungshilfe betreibt, was uns übrigens auch die OECD bestätigt. Es fehlt aber meines Erachtens in der jetzt diskutierten Vorlage ein heute ausserordentlich wesentlicher Aspekt der Entwicklungshilfe. Er findet auch im Bericht des Bundesrates über die Entwicklungszusammenarbeit 1976 bis 1985 praktisch keine Erwähnung. Verschiedene Entwicklungsländer sind stark in die Drogenproduktion involviert. Ihre landwirtschaftlichen Strukturen sind zum Teil einseitig auf die Erträge aus dem Anbau von Drogen ausgerichtet. Grosse Bevölkerungskreise bäuerlicher Regionen sind auf diese Einkünfte dringend angewiesen. Allein in Bolivien zum Beispiel sind 400 000 Menschen direkt oder indirekt von der Drogenwirtschaft abhängig. In vielen anderen Entwicklungsländern bestehen ähnliche Verhältnisse. Während im internationalen Drogengeschäft verbrecherische Organisationen Milliardenumsätze und Gewinne erzielen, tragen vor allem die westlichen Industriestaaten die gesellschaftlichen, sozialen und gesundheitspolitischen Folgen, also gerade diejenigen Staaten, welche sich wiederum stark in der Entwicklungshilfe engagieren. Das Drogenproblem und die damit zusammenhängenden Organisationen stellen eine ernsthafte internationale Bedrohung dar, unter der sowohl entwickelte wie unterentwickelte Länder leiden. Es müssen deshalb noch vermehrt Wege gefunden werden, um das Problem an der Wurzel bekämpfen zu können. Jenen Entwicklungsländern, deren Landwirtschaft sich auf den Anbau von Drogenpflanzen abstützt, muss vermehrt Hilfe geleistet werden, um eben diese landwirtschaftlichen Strukturen zu verändern, das heisst konkret: landwirtschaftliche Strukturen so umzubauen, dass Anreize geschaffen werden, um den Anbau von Drogenpflanzen zu substituieren. Punktuelle Massnahmen genügen hier nicht, sondern es sind strukturelle Veränderungen herbeizuführen. Auch wenn in der Botschaft des Bundesrates bei der Darstellung der Projekte angedeutet wird, dass die schweizerische Entwicklungszusammenarbeit mit ihren Landwirtschaftsprojekten in Lateinamerika und Südostasien zu einer gesunden Entwicklung gefährdeter Region beitrage, indem landwirtschaftliche Alternativen aufgezeigt würden, genügen die bisherigen Massnahmen nicht. Nicht nur gibt diese unheilvolle Entwicklung im Drogenbereich in den Entwicklungsländern selbst zu grösster Sorge Anlass: die gesellschafts- und sozialpolitischen Konsequenzen, sowohl in den Entwicklungsländern als auch in den Konsumentenstaaten, sind ebenso beunruhigend. So hat beispielsweise kürzlich die Drogenmafia Kolumbiens, die den weltweiten Kokainhandel beherrscht, der kolumbianischen Regierung angeboten, ihr ihre Auslandsschulden zu übernehmen, falls sie – die kolumbianische Regierung – bereit sei, die internationale Zusammenarbeit in der Drogenbekämpfung aufzugeben und ihr Handlungsfreiheit zu gewähren. Solche Organisationen nehmen einen unheilvollen Einfluss auf die wirtschaftlichen und politischen Strukturen dieser Entwicklungsländer. Beide genannten Länder – Bolivien und Kolumbien – sind Zielländer unserer Entwicklungshilfe wie übrigens auch viele Drogenanbauländer in Asien.

Der schweizerischen Entwicklungszusammenarbeit wird von vereinzelt Kreisen gelegentlich vorgeworfen, sie ziehe aus den eingesetzten Mitteln umfangreichen Nutzen. Man müsste wohl den Nutzen für die Schweiz und die internationale Staatengemeinschaft besonders begrüssen, der sich aus einem stärkeren Schwergewicht unserer Entwicklungshilfe in Richtung Bekämpfung des Drogenanbaus durch entsprechende landwirtschaftliche Projekte und damit sinnvolle Umstrukturierung der Landwirtschaft ergäbe. Wir würden damit nicht nur einen wichtigen Beitrag leisten, um menschliches Elend und Leid weltweit zu vermindern, sondern wir würden zugleich auch die Bevölkerung solcher Entwicklungsländer freier und unabhängiger machen (freier und unabhängiger von solchen verbrecherischen Organisationen) und ihnen damit das Selbstwertgefühl zurückgeben, aber auch vernünftige landwirtschaftliche Produktionsgrundlagen schaffen. Eine verstärkte Ausrichtung unserer Entwicklungshilfe auf diese Zielsetzung ist meines Erachtens dringend erforderlich. Dieser Zielsetzung entspricht auch mein Antrag.

Der Antrag stimmt übrigens durchaus auch mit den Grundsätzen des Einsatzes der schweizerischen Entwicklungspolitik überein, wie sie der Bundesrat selbst formuliert hat. Der Bundesrat sagt nämlich in der Antwort auf meine Interpellation vom Oktober 1986 betreffend Kampf gegen Drogen, Beitrag der Schweiz: «... grosse Bedeutung misst der Bundesrat deshalb einer weltweiten, gut koordinierten Strategie der Drogenbekämpfung zu, die in einem umfassenden Verbund von Prävention, Therapie, Regression und Kontrolle auch jene Bereiche berührt, die am Rande der eigentlichen Drogenproblematik liegen, diese aber mitbeeinflussen.» Er verweist dann auf die Lebensgrundlage in diesen Ländern. Der Bundesrat müsste also diesem Antrag im Sinne einer gewissen Schwerpunktsetzung konsequenterweise freudig zustimmen.

Wenn ich ferner beantrage, aus den Mitteln dieses Bundesbeschlusses für die Zeit seiner Gültigkeit jährlich eine Million Franken dem Fonds der Vereinten Nationen zur Bekämpfung des Betäubungsmittelmissbrauchs zuzuweisen, ist das nur eine logische Konsequenz der positiven Beurteilung der Tätigkeit dieses Fonds durch den Bundesrat selbst. Der Fonds hat in den 14 Jahren seines Bestehens ausgezeichnete Arbeit geleistet, vor allem gerade in der Bekämpfung der Drogenseuche an der Quelle, in den Produktionsländern.

Der Bundesrat selbst bedauert, dass «finanzpolitische Überlegungen ein vermehrtes Mitmachen der Schweiz bisher nicht erlaubt hätten». Das können wir jetzt korrigieren, indem wir 1,5 Promille des Kredites, den wir sprechen werden, diesem für die Bekämpfung der Drogenseuche wichtigen Fonds zuweisen. Damit befinden wir uns etwa auf dem Niveau der finanziellen Unterstützung, wie sie beispielsweise Norwegen und Schweden diesem Fonds angedeihen lassen.

Aus diesen Gründen bitte ich Sie, im Interesse der Entwicklungsländer, aber auch im Interesse unseres eigenen Landes, diesen Antrag zu unterstützen. Es handelt sich um eine wichtige Akzentsetzung in unserer Entwicklungshilfe, ohne dass deren Zielsetzung geändert oder vorgesehene Projekte negativ tangiert würden.

**Leuenberger Moritz:** Zum Antrag Schüle möchte ich ein paar Worte verlieren. Er will die Finanzierung von Rückkehrhilfen ins Gesetz aufnehmen.

Es geht beim Antrag Schüle und bei der Abstimmung nicht darum, ob Sie für oder gegen Rückkehrhilfe für Asylanter – seien sie abgewiesen worden oder hätten sie schon Asyl bekommen – sind. Ich selbst bin nicht gegen Rückkehrhilfe. Ich habe das auch immer als eine mögliche Massnahme zur Bewältigung des Asylanterproblems in der Schweiz propagiert. Aber ein Projekt (das erste konkrete Projekt, das vom Delegierten für Flüchtlingshilfe nun öffentlich diskutiert wird) zeigt uns die Fragwürdigkeit des Antrages Schüle. Gestern wurde dieses Projekt des Flüchtlingsdelegierten zugunsten chilenischer Asylbewerber in der «Berner Zei-

tung» vorgestellt. Es sollen Chilenen wieder nach Chile zurückschickt werden, teils, weil sie als Asylanten abgelehnt wurden, teils, weil sich die Verhältnisse im Heimatland geändert haben.

Nun sieht man folgende Problematik: Die Zielgruppe sind nicht die Aermsten dieser Erde; Chile ist kein Prioritätsland, es ist nicht ein Land, wo wir primär Entwicklungshilfe leisten wollen. Auch die Leute sind keineswegs die Aermsten, aber gemäss den Grundsätzen unserer Entwicklungshilfe sollten gerade sie berücksichtigt werden.

Die Renten, die an diese Flüchtlinge ausbezahlt würden, sollen ohne irgendeine Gegenleistung ausbezahlt werden, das heisst, sie sind ein Privileg; die Heimkehrer, die in Chile Schweizer Renten erhalten, schaffen Missgunst bei ihren Nachbarn. Der Bundesrat selbst hat in der Beantwortung einer parlamentarischen Anfrage im Herbst 1985 gesagt, solche Rückkehrhilfen könnten zu einer Sogwirkung von Asylbewerbern in Richtung Schweiz führen. Somit werde das Risiko für eine allfällige Ablehnung eines Asylgesuches reduziert. Es liegt bei diesem Projekt auch keinerlei fachliche Vorbereitung für Heimkehrer vor.

Was ich damit sagen will: Rückkehrhilfe ja, aber es geht hier gar nicht um diese Frage, sondern es geht um die Frage: Zulasten welcher Kasse würde sie ausgerichtet? Ich bin der Auffassung, es müsste dafür ein separater Kredit gesprochen werden; es geht nicht an, dass eine Rückkehrhilfe des Delegierten für Flüchtlingswesen zulasten der DEH gesprochen wird. Wenn schon, müssten die entwicklungspolitischen Zielsetzungen ebenso berücksichtigt werden; gerade das ist aber nicht der Fall, wenn der Delegierte für Flüchtlingswesen solche Projekte verfasst. Es ginge also nicht mehr um Entwicklungsprobleme, sondern um die Bewältigung von Asylproblemen. Dazu brauchen wir den Kredit, den wir eben für Entwicklungshilfe beschlossen haben, nicht anzutasten. Deswegen scheint mir, der Antrag sei abzulehnen.

**Fischer-Sursee:** Ich beantrage Ihnen ebenfalls, den Antrag Schüle und den Antrag Spälti betreffend die Einbeziehung der Drogenprobleme abzulehnen. Mit dem Ziel, das die beiden Antragsteller verfolgen, kann ich mich voll identifizieren. Ich bin ebenfalls voll einverstanden mit dem Gesagten zum Asylantenproblem und zum Problem der Drogenbekämpfung. Ich kann das materiell alles unterstützen und ohne Vorbehalt ja sagen.

Wenn ich Ihnen aber trotzdem empfehle, die beiden Anträge abzulehnen, so nicht aus materiellen Gründen, sondern erstens, weil es der Gesetzessystematik widerspricht, und zweitens, weil die beiden Anträge unnötig sind.

Sie wollen beachten: Wir haben es hier nicht mit einem Gesetz, sondern mit einem Bundesbeschluss zu tun und erst noch mit einem einfachen, der nicht dem Referendum untersteht. Es ist also ein Finanzbeschluss. Ueber dem Ganzen steht das Bundesgesetz über die internationale Entwicklungszusammenarbeit. In diesem Bundesgesetz werden in den Artikeln 5 bis 8 das Ziel der Entwicklungszusammenarbeit und der humanitären Hilfe dargelegt und auch die Formen in Artikel 6 und 8 aufgezählt. Der finanzielle Bundesbeschluss hat sich genau diesem Gesetz anzupassen und dem zu entsprechen.

Wenn nun die Rückkehrhilfe von Asylanten und auch die Drogenbekämpfung dem Ziel und dem Zweck des Bundesgesetzes entsprechen, so können die Mittel für die Asylantenrückkehrhilfe und die Drogenbekämpfung ohne weiteres und ohne dass es hier im Bundesbeschluss gesagt werden muss, eingesetzt werden. Es wird bei der Asylantenrückkehr heute schon so gemacht. Wenn die Rückkehrhilfe eine echte Entwicklungszusammenarbeit ist oder eine humanitäre Hilfe darstellt, so können heute schon Mittel dafür eingesetzt werden. Wenn aber die Drogenbekämpfung oder die Asylantenrückkehrhilfe nicht dem Ziel und dem Zweck des Bundesgesetzes entsprechen würden, dann könnten Sie Mittel aus diesem Kredit nicht heranziehen, selbst dann, wenn wir es im Bundesbeschluss haben. Der Bundesbeschluss hat sich dem Gesetz zu unterordnen, und der Bun-

desbeschluss kann nur für Massnahmen angewendet werden, die dem Gesetz entsprechen. Aus diesen rein rechtlichen Gründen muss ich Sie bitten, hier keinen Wirrwarr und Gesetzessalat zu machen, sondern unserer Gesetzessystematik treu zu bleiben und diese beide Anträge abzulehnen. Wenn Sie die Konsequenz daraus ziehen und Einzelmassnahmen aufzählen wollen – Artikel 2 Absatz a nennt als Formen die technische Zusammenarbeit, Schenkungen oder Darlehen – wie die Asylantenrückkehr, dann müssen Sie die Schulen, die Spitäler, die Ausbildung, die Landwirtschaft und ich weiss nicht was alles aufzählen; dann ist es nicht mehr das, was wir wollen. Weil alles, was hier gewünscht wird, durch das Bundesgesetz abgedeckt ist, bitte ich Sie, diese beiden Anträge abzulehnen und meinem Rat zu folgen.

**Frau Morf:** Die Worte meines Vorredners haben mich nicht überzeugt. Ich rede nur zum Antrag Spälti. Ich glaube nicht, dass mit einer Annahme dieses Antrags deswegen ein Gesetzessalat angerührt werden würde. Im Europarat wird zum Beispiel zurzeit intensiv am Thema Bekämpfung des internationalen Drogenhandels gearbeitet. Als Mitglied des entsprechenden Unterausschusses habe ich mich mit diesem Thema beschäftigt. Es gibt verschiedene Möglichkeiten, den internationalen Drogenhandel zu bekämpfen, und eine davon ist sicher in der Art von Herrn Spältis Antrag: Kampf dem Drogenhandel durch Entwicklungshilfe.

Ich kenne die Situation im Norden von Thailand ein bisschen. Dort lebte die Bevölkerung der Gebirgstäler die längste Zeit vom Anbau von Mohn. Mit einem gewissen Qualitätsbewusstsein waren sie sogar stolz darauf, den Rohstoff für das beste Optium der Welt zu produzieren. Nachdem die thailändische Regierung den Opiumanbau in den sechziger Jahren verboten hatte, ging es darum, den Menschen in diesen Tälern andere Möglichkeiten zum Leben – zum Überleben kann man sagen – zu verschaffen. Da haben verschiedene europäische Länder, die Entwicklungshilfe betreiben, sehr gute Arbeit geleistet. Sie halfen den Bauern vor allem auf Gemüseanbau umzustellen. Die Umstellung wurde zum grossen Teil mit Entwicklungshilfegeldern finanziert. Dort, wo die Umstellung funktionierte, verdienen die Leute heute mehr, als sie je vom Mohnanbau eingenommen hatten. Die Schweden haben für eines dieser Regenwaldtäler den Orchideenanbau finanziert. Sie importieren in den dunklen schwedischen Dezemberräumen ganze Flugzeugladungen von Orchideen, die jeweils im Nu und zu guten Preisen verkauft werden. Das eingenommene Geld kommt wieder den Leuten in diesen Gebirgstälern zugute. Allerdings ist zu sagen, dass die Umstellung vom Mohnanbau auf den Gemüse- und Orchideenanbau auch ihre Haken hatte und heute noch hat. Der internationale Drogenhandel unterhält im sogenannten «goldenen Dreieck» eine eigentliche Privatarmee, ausgerüstet mit den modernsten Waffen. Diese Söldner bekämpfen nicht nur von Burma aus die thailändische Grenz- und Drogenpolitik, sondern sie fallen auch in thailändisches Territorium, in die Täler ein und verwüsten die Gemüse- und Orchideenkulturen und setzen die Bevölkerung unter Druck, wieder Mohn anzubauen. Das ist natürlich kein Grund, aus lauter Defätismus auf diesem Gebiet keine Entwicklungshilfe zu leisten. Im Gegenteil, sie ist dadurch noch wichtiger geworden.

Ich bin Herrn Spälti dankbar, dass er diesen Antrag hier eingebracht hat, und ich bitte Sie, ihn zu unterstützen.

**Renschler:** Natürlich greifen Herr Spälti und Herr Schüle zwei wichtige Problemkreise der Entwicklungsländer auf – die Flüchtlingsfrage und der Drogenanbau, das Drogengeschäft. Wie schon Herr Fischer gesagt hat, sind das aber nur zwei wichtige Probleme der Dritten Welt. Es gibt noch x andere, beispielsweise Projekte gegen die Kindersterblichkeit – immerhin sterben 50 Millionen Kinder pro Jahr in der Dritten Welt. Das wäre auch noch ein Punkt, den man hier – wenn man schon konkret Projektarten bezeichnen will – aufnehmen könnte. Oder die sehr wichtigen Wasserversorgungsprojekte, die Forstprojekte, die Projekte zur Förde-

rung der Frauen. Wir könnten eine ellenlange Liste von Projektarten aufzählen, die würdig wären, in den Bundesbeschluss aufgenommen zu werden. Ich habe den Eindruck – Sie gestatten diese Bemerkung –, dass die beiden Kollegen zwei etwas populistische Probleme der Dritten Welt herausgegriffen haben – vielleicht hängt das auch mit den bevorstehenden Wahlen zusammen.

Herr Fischer hat mit Recht bemerkt, in die Systematik unseres Bundesbeschlusses gehörten diese beiden Anträge nicht hinein. Der Bundesbeschluss hat Projektformen zum Gegenstand und zeigt auf, welche Wege – bilateral und multilateral – die Entwicklungszusammenarbeit gehen soll. Aber der Bundesbeschluss ist nicht der Ort, wo die Projektarten aufgeführt werden sollen.

Dazu kommt noch die Frage, ob die Mittel, die für diese beiden Probleme gefordert werden, tatsächlich aufgrund dieses Rahmenkredits gewährt werden sollen. Ich denke beispielsweise, die Rückkehrhilfe an Asylanten wäre eher in den Rahmenkredit für humanitäre Hilfe einzuordnen. Für den Uno-Fonds für die Bekämpfung des Betäubungsmittelmissbrauchs ist auch eine andere Kreditposition vorhanden. Es wird bereits ein Betrag von 200 000 Franken gegeben. Ich bin übrigens erstaunt, dass ausgerechnet Herr Spälti, der einer Partei angehört, die eher immer für das Sparen ist und die genaue Prüfung der Ausgaben verlangt, nun so grosszügig ist und diesem Uno-Fonds jährlich eine Million ins blaue hinein gewähren will. Ich bin nicht so überzeugt, Herr Spälti, dass dieser Fonds, diese Organisation, tatsächlich in der Bekämpfung des Drogenanbaus in der Dritten Welt so gute Arbeit leistet. Das dürfte auch noch ein Grund sein, weshalb vom Bund aus bisher nicht mehr geleistet worden ist.

Noch ein inhaltlicher Einwand gegen den Antrag von Herrn Schüle. Mit speziellen Projekten für Rückkehrhilfe zugunsten von Asylbewerbern laufen wir Gefahr, dass wir privilegierte Unterstützung gewähren. Wenn jemand profitiert, dann die, die auf irgendwelche Art – zum Teil sogar mit eigenem Geld – den Weg bis in die Schweiz gefunden haben. In den Ländern, aus denen sie herkommen, hat es Hunderttausende, die auch bedroht sind, die auch in unmenschlichen Situationen ihr Leben fristen müssen. Denjenigen, die nicht in die Schweiz reisen können, helfen wir nicht; wir helfen denen, die das Privileg hatten, mindestens den Weg bis zu uns auf irgendeine Art und Weise zu finden. Wir sollten mit Projekten vorsichtig sein, die auf eine spezifische Gruppe ausgerichtet sind. Das schafft nach meiner Auffassung Ungerechtigkeiten.

Wir müssen mit unserer Entwicklungszusammenarbeit und unserem übrigen Verhalten, vor allem dem wirtschaftlichen Verhalten, dafür sorgen, dass es gar nicht mehr notwendig ist, dass Menschen aus der Dritten Welt ihre Heimatländer aus wirtschaftlichen oder politischen Gründen verlassen müssen.

Ich bitte Sie, die beiden Anträge abzulehnen.

**M. Dupont**, rapporteur: Je ne reprendrai pas les arguments soulevés par M. Fischer-Sursee. Ils sont pertinents en ce qui concerne le caractère et la forme donnés à l'arrêté fédéral qui est, il est vrai, d'ordre financier. On ne peut introduire toute une série de vœux, d'ailleurs aussi exprimés au sein de la commission, se rapportant à l'accentuation de certains points concernant l'aide au développement et la coopération technique.

La proposition de M. Schüle est hautement louable, mais elle est déjà aujourd'hui mise en pratique sur deux plans. Le crédit de l'aide humanitaire, qui n'est pas mis en question, fournit déjà, en ce qui concerne le retour des demandeurs d'asile, tout l'appui nécessaire, en tenant compte non seulement des règles humanitaires, pour leur permettre véritablement, avec l'aide à la coopération, de s'insérer dans un projet leur donnant une place et une activité dans leur propre pays. Le problème n'est d'ailleurs pas à ce niveau, puisque nous dépensons environ chaque année, en plus de l'aide humanitaire, 40 millions de francs pour réintégrer toute une série de demandeurs d'asile dans des projets. Le problème concernant ces derniers est de pouvoir les ren-

voyer dans leurs pays et, surtout, de leur assurer la sécurité. Autrement dit, il y a un certain nombre de pays dans lesquels nous ne pouvons pas garantir cette dernière et, par conséquent, nous ne pouvons pas faire bénéficier certains demandeurs d'asile des projets que nous développons. En conclusion, la proposition de M. Schüle ne ferait que répéter des actions déjà entreprises. Je lui demande donc de la retirer, puisqu'elle n'apporterait rien de nouveau. Dans tous les cas, elle ne ferait que compliquer la systématique des dispositions prévues dans cet arrêté.

En ce qui concerne M. Spälti, il est vrai que sa proposition est extrêmement importante et qu'il met le doigt sur un des problèmes clés des pays du tiers monde et, en même temps, des pays industriels. Je reconnais, comme Mme Morf, toute l'importance que nous devons attacher à la question soulevée par M. Spälti. Les projets suisses de l'aide au développement, ainsi que d'autres, ont tenu compte de cet élément. Non seulement les Suédois, mais également les Suisses ont essayé de reconvertir la culture actuelle de coca ou de pavot, tant dans le triangle d'or qu'en Amérique latine. Cela a généralement réussi. Les paysans ont accepté ce transfert. Cependant, comme l'a dit Mme Morf, le volume global de production de drogue n'a pas diminué, car les cultures dans les régions dans lesquelles nous sommes intervenus ont été déplacées 100 ou 300 kilomètres plus loin. L'attraction des montants payés pour la production de la drogue est telle et les pressions et relations de force sont si importantes dans les zones intéressées que la diminution globale est pratiquement insensible. M. Spälti a raison de soulever le problème, mais la programmation et le plan général d'intervention de notre aide au développement en tiennent compte. Ce n'est pas en le répétant que nous allons améliorer la volonté déjà exprimée de la DDA, du département et du Conseil fédéral, d'axer son action sur ce plan.

En ce qui concerne le versement de un million de francs au Fonds des Nations Unies – je suis heureux que cette proposition émane de mon groupe – je précise que cette éventualité est actuellement à l'étude au sein du département. Nous ne sommes pas sûrs aujourd'hui – parce que nous n'avons pas reçu l'assurance des responsables de ce fonds – qu'ils pourront véritablement lutter contre la toxicomanie et utiliser l'argent versé dans le sens souhaité. Actuellement, l'étude se poursuit. Dès qu'elle sera achevée, si les garanties et les assurances qu'il s'agira d'un moyen efficace de lutte seront données, l'arrêté que vous voterez permettra au Conseil fédéral de verser le million proposé par M. Spälti. Je suggère que le Conseil fédéral prenne acte de la volonté exprimée, tant par M. Schüle que par M. Spälti, que cela fait vraiment partie du programme qui nous est soumis et des moyens mis à disposition par cet arrêté. Mais je crois qu'il est inutile que nous insérions ces deux textes dans les dispositions que nous vous soumettons. Je vous propose donc de les rejeter en tant que tels, mais de les accepter par le canal du Conseil fédéral sous forme de propositions à retenir par l'aide au développement et à la coopération.

**M. Aubert**, président de la Confédération: Je crois que les problèmes d'aide aux réfugiés, de lutte contre la toxicomanie, extrêmement intéressants, tels qu'ils nous ont été posés, sont davantage des problèmes de forme que des problèmes de fond. Ici, je rejoins en tous points ce qu'ont dit MM. Fischer et Renschler. Il nous faut éviter, à tout prix, de faire de nos arrêtés financiers des compléments à nos lois. Si nous incluons dans cet arrêté – qui est un arrêté financier – les propositions de MM. Schüle et Spälti nous en faisons, en quelque sorte, un complément de la loi. Ce complément est-il nécessaire comme M. Renschler l'a relevé? Ce sont des sujet importants, mais qui sont déjà compris dans nos actions d'aide publique au développement dans l'exécution de notre loi fédérale du 19 mars 1976. Je peux donner toute sécurité à M. Schüle et lui dire que nous n'avons pas négligé cette aide. Il y a trois catégories d'aide: l'aide d'urgence, l'aide humanitaire et alimentaire, qui émerge au crédit de programme concernant l'aide humanitaire et il y a la coopération technique et l'aide financière qui nous concernent

aujourd'hui. Eh bien, l'aide aux réfugiés et la lutte contre la toxicomanie sont des objets qui sont visés par ces différents formes d'aide.

En ce qui concerne les réfugiés, vous avez deux catégories de pays. D'une part les pays d'accueil, qui sont des pays voisins des pays d'origine et d'autre part les pays d'origine des réfugiés. Dans les pays d'accueil, voisins des pays d'origine, il faut savoir que ces pays acceptent – quand ils ne le demandent pas – une aide d'urgence et l'aide alimentaire. Par contre, ils refusent des coopérations techniques ou aides financières qui permettraient à ces réfugiés de s'intégrer dans leur pays. Ces refus sont motivés pour des raisons politiques, de crainte d'avoir des ennuis avec le pays d'origine de ces réfugiés, pour des raisons sociales, parce qu'ils ont eux-mêmes des chômeurs et que, ces réfugiés, bénéficiant d'une aide au développement ou d'une aide alimentaire seraient privilégiés par rapport à leurs propres chômeurs et enfin, pour des raisons économiques, car ces pays voisins sont souvent des pays assez lourdement endettés et qui ont des difficultés économiques. Nous l'avons vu au Tamil Nadu qui a déjà accueilli 1 million de réfugiés tamouls. J'aimerais donner la réponse que j'avais faite à l'interpellation d'urgence du 2 mars 1987 de M. Mühlemann. Nous avons envoyé trois missions en Inde, j'ai moi-même, au plus haut niveau à New-Delhi, discuté avec le gouvernement qui m'a remis un aide-mémoire pour me prier de ne pas envoyer les tamouls au Tamil Nadu en Inde, il les rejeterait à la mer. C'était un avis extrêmement clair. Nous avons donc des difficultés considérables mais, Monsieur Schüle, nous ne les abandonnons pas. En matière d'aide alimentaire et d'aide humanitaire je me permets tout de même de vous rappeler qu'en 1983 nous avons versé 26 millions pour les réfugiés à titre d'aide humanitaire et alimentaire, en 1984, 36 millions, en 1985, 45 millions et en 1986, 40 millions. Au Pakistan, en particulier, 5 millions par année, dont 2 millions de coopération technique, car le gouvernement pakistanais ne s'est pas opposé à cette troisième forme d'aide. Vous voyez donc que cette aide aux réfugiés, dans le sens où vous le demandez, extrêmement importante, est déjà comprise dans notre loi du 1976.

Je ferai la même réponse à M. Spälti. Nous suivons avec beaucoup de préoccupation tous les efforts qui sont entrepris pour aider les pays qui renoncent à produire des plantes dont on tire des stupéfiants et, par là-même, des revenus non négligeables. Nous faisons tout ce que nous pouvons, mais nous dépendons aussi de la volonté politique des gouvernements des pays intéressés et des possibilités de ces gouvernements de renoncer ainsi brusquement à ces cultures qui permettent à leur population de vivre. C'est un fléau international contre lequel nous devons lutter. Quand nous sommes en présence d'actions qui sont bien organisées nous sommes prêts à y participer, même dans le cadre de notre coopération technique et de notre aide financière. Je vous dirai en passant que le Fonds des Nations Unies pour la lutte contre la toxicomanie se heurte exactement aux mêmes difficultés que nous-mêmes dans un certain nombre de projets.

En résumé, les deux propositions qui nous sont faites sont déjà couvertes par notre loi fédérale, il me paraît inutile de les ajouter à cet arrêté fédéral et je rejoins la proposition de rejet du rapporteur.

#### *Abstimmung – Vote*

Für den Antrag Schüle	40 Stimmen
Dagegen	78 Stimmen

#### *Abstimmung – Vote*

Für den Antrag Spälti	40 Stimmen
Dagegen	69 Stimmen

*Angenommen gemäss Antrag der Kommission  
Adopté selon la proposition de la commission*

### **Art. 3**

*Antrag der Kommission  
Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates  
Proposition de la commission  
Adhérer au projet du Conseil fédéral*

*Angenommen – Adopté*

*Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble*

Für Annahme des Beschlussentwurfes	126 Stimmen
Dagegen	3 Stimmen

*An den Ständerat – Au Conseil des Etats*

87.011

### **Entwicklungszusammenarbeit 1976–1985. Bericht**

### **Coopération au développement 1976–1985. Rapport**

Bericht des Bundesrates vom 2. März 1987 (BBI II, 149)  
Message du Conseil fédéral du 2 mars 1987 (FF II, 147)

*Antrag der Kommission  
Kenntnisnahme vom Bericht  
Proposition de la commission  
Prendre acte du rapport*

M. Dupont, rapporteur: On a l'impression que nous allons au-devant de redites. Le 9 avril 1985, la Commission des affaires étrangères du Conseil national a demandé au Conseil fédéral de présenter un rapport d'activités concernant sa politique de coopération au développement depuis la mise en application de la loi du 19 mars 1976.

Le rapport du Conseil fédéral comporte trois parties: la problématique du développement, les activités de la coopération au développement suisse (expériences et perspectives), la loi sur la coopération au développement (contenu et contexte).

Dans les dix ans écoulés depuis l'entrée en vigueur de la loi, la situation des pays en développement s'est améliorée dans un certain nombre de domaines importants. En termes relatifs, moins d'hommes vivent aujourd'hui dans la pauvreté absolue. Mais c'est surtout par régions et par pays que la situation s'est peu à peu différenciée. Ainsi, par exemple, l'augmentation de la production de denrées alimentaires a largement dépassé le taux de croissance démographique dans les grands pays en développement de l'Asie, ce qui n'a pas été le cas au Proche-Orient et en Afrique. La situation de l'endettement présente les mêmes différences. En d'autres termes, le développement de chaque pays du tiers monde dépend de plus en plus de sa propre politique de développement et de sa propre politique économique.

Comme il en est de la situation des pays en développement, les concepts de solutions se sont aussi modifiés au cours des années. La loi suisse a été conçue au début des années septante, époque de confiance dans les solutions économiques globales, de croissance et de division de plus en plus marquées du travail sur le plan international. Depuis 1980, cette approche globale a été remplacée par la volonté de résoudre de manière individuelle les problèmes de développement spécifiques auxquels chaque pays est confronté. Durant la période couverte par le rapport, les engagements de la Confédération pour l'aide au développement ont atteint un total de 4,5 milliards de francs suisses, ou 0,2 pour cent du produit national brut, c'est-à-dire que le fruit d'une

## **Entwicklungsländer. Technische Zusammenarbeit und Finanzhilfe**

## **Pays en développement. Coopération technique et aide financière**

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1987
Année	
Anno	
Band	II
Volume	
Volume	
Session	Sommersession
Session	Session d'été
Sessione	Sessione estiva
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	07
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	87.012
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	10.06.1987 - 08:00
Date	
Data	
Seite	730-742
Page	
Pagina	
Ref. No	20 015 447

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.